



MISSION INTER-SERVICES DE L'EAU ET DE LA NATURE DE MEURTHE ET MOSELLE

Directive cadre sur l'eau

Déclinaison territoriale du programme de mesures

Le plan d'actions opérationnel territorialisé 2013 - 2015

Présenté en comité stratégique élargi le 25 janvier 2013
Adopté et validé par le comité stratégique le 25 janvier 2013

Le plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) présenté ci-après :

rappelle paragraphe 1 que le PAOT est la déclinaison départementale des programmes de mesures adoptés fin 2009 en vue de l'atteinte du bon état des eaux à partir de quatre grands domaines d'actions :

- la **restauration des cours d'eau** et la protection des zones humides (hydromorphologie),
- la réduction des **pollutions industrielles**,
- la restauration des captages dégradés par **réduction des pollutions diffuses agricole**,
- l'**assainissement** des eaux usées domestiques

précise paragraphe 2 les finalités du plan qui, en tant que déclinaison départementale des programmes de mesures a pour vocation :

- d'identifier les actions prioritaires pour l'atteinte des objectifs du SDAGE,
- de constituer la feuille de route conjointe des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau,
- de rendre transparentes les actions réglementaires et financières à conduire de façon cohérente entre les services de l'Etat et de l'Agence de l'eau ;

rappelle paragraphe 3 l'état des masses d'eau sur le territoire départemental

décrit paragraphe 4 l'organisation mise en place pour bâtir le PAOT et les modalités de sa construction qui tient compte des différentes circulaires, consignes et notes émanant du niveau national et du niveau bassin ;

décrit paragraphe 5 la construction du plan d'action pour chaque thème ;

Pour chaque thématique du PAOT, « hydromorphologie », « industrie », « captages » et « assainissement » les responsables des groupes de travail ont décrit avec précision le cheminement qui a conduit aux propositions. Chaque responsable a veillé à compléter la présentation du PAOT sous forme de tableau [modèle Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) janvier 2012] par une représentation géographique.

présente paragraphe 6 le PAOT global en affichant les 4 thématiques par bassins élémentaires permettant que les acteurs d'une même unité hydrographique soient mutuellement informés de toutes les actions à conduire sur un même territoire.

Pour chaque thématique, les responsables de groupe ont essayé, autant que possible, de distinguer les trois situations temporelles suivantes : les actions du PAOT du 1er cycle (2010-2012 et 2013-2015), les actions relevant des 2 cycles suivants (2021 et 2027), sans oublier de présenter la situation antérieure à 2010 (en assainissement les communes et les industries conformes à la réglementation et pour lesquelles aucune action complémentaire DCE est à prévoir ; en captage-agriculture, l'ensemble des points d'eau servant à l'AEP (registre des zones protégées non dégradées) ; en hydromorphologie, les masses d'eau en bon état 2010.

Si le plan d'action, qui résulte d'un travail collectif associant les membres de la MISEN, est d'abord un document d'organisation interne à l'Etat et à ses établissements publics, il est pertinent, en vue de la pleine appropriation des enjeux de la DCE et du portage efficace du PAOT 2013-2015 auprès des acteurs sur qui repose la réussite du plan, de s'appuyer sur une instance constituée des acteurs, légitimes à porter et à relayer les enjeux du PAOT et en premier lieu d'élus, aptes à relayer les enjeux du PAOT compte tenu soit de leurs fonctions soit des compétences des collectivités qu'ils dirigent.

Pour ce faire le comité stratégique de la MISEN auquel est soumis le PAOT est élargi en y associant un comité de concertation rassemblant :

- les membres du comité de pilotage stratégique de la MISEN,
- des élus représentant notamment le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle, l'Association des Maires Ruraux, les commissions locales de l'eau, le Parc naturel régional de Lorraine, ...
- des élus représentant de collectivités,
- les organismes consulaires,
- des représentants d'associations,
- des experts dans le domaine de l'eau,
- des représentants de professionnels et d'usagers de l'eau,
- ...

Les échanges lors de ce comité élargi doivent permettre l'appropriation du PAOT par les élus engagés dans la politique de l'eau, par les élus maîtres d'ouvrages et par les porteurs de projets afin d'une part d'assurer la plus grande transparence vis-à-vis de tous les acteurs concernés par la définition des priorités du PAOT et d'autre part présenter la relation entre le PAOT et les aides du X^{ème} programme de l'Agence de l'eau.

1. Rappel du contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration des plans d'action opérationnels territorialisés

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE), l'arrêté portant approbation des SDAGE Rhin et Meuse et arrêtant les programmes pluriannuels de mesures (PDM) correspondants a été signé par le Préfet coordonnateur de bassin le 27 novembre 2009. Ces documents définissent les objectifs et les grandes orientations pour une gestion équilibrée des ressources en eau ; ils sont valables pour une première période de 6 ans (2010-2015).

Les programmes de mesures précisent les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par les SDAGE, en particulier le bon état écologique de 2/3 des masses d'eau (article 27 de la Loi Grenelle I), à partir de quatre grands domaines d'actions :

- la **restauration des cours d'eau** et la protection des zones humides (hydromorphologie),
- la réduction des **pollutions industrielles**,
- la restauration des captages dégradés par **réduction des pollutions diffuses d'origine agricole**,
- l'**assainissement** des eaux usées domestiques.

2. Finalités des plans d'action

A la demande du ministère en charge de l'environnement, dans chaque département, les services réunis au sein de la Mission Inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) sont chargés de la construction des plans d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) qui constituent la déclinaison départementale des programmes de mesures.

Le premier plan d'action de la MISEN de Meurthe-et-Moselle a été adopté par le comité stratégique au printemps 2010. Ce premier plan a été actualisé en juin 2011 et en 2012.

Lors de l'élaboration du premier plan le secrétariat technique de bassin (STB) avait préconisé que les MISE bâtissent leur plan en retenant une dizaine d'actions « phare » sur 5 ou 6 territoires SAGE (bassin élémentaire) soit 40 à 50 actions pour l'ensemble du département.

Un retour d'expériences a permis au ministère en charge de l'environnement (Direction de l'eau et de la biodiversité) de donner un certain nombre de « lignes directrices » aux MISEN pour élaborer les PAOT à partir de 2013.

En conséquence le plan d'actions opérationnel territorialisé 2013-2015 :

- identifie les actions prioritaires pour l'atteinte des objectifs du SDAGE en s'inscrivant dans l'objectif de résultats et d'efficience de la directive cadre sur l'eau,
- constitue la feuille de route conjointe des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau avec un objectif de cohérence de l'action publique réglementaire et financière.

Le X^{ème} programme d'aide de l'Agence de l'Eau arrêté en novembre 2012 étant désormais fortement lié aux PAOT du bassin, le PAOT a aussi pour vocation :

- de rendre transparentes les actions réglementaires et financières à conduire de façon cohérente entre les services de l'Etat et de l'Agence de l'eau. Dans cet esprit de cohérence la mobilisation des aides de l'agence de l'eau dans le cadre de son X^{ème} programme 2013-2018 a été assise sur le PAOT.

Il faut retenir qu'en premier lieu le PAOT constitue un outil de priorisation partagé des actions de l'Etat et de l'Agence de l'eau. En cohérence avec cet objectif du PAOT l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a mis en place un dispositif permettant de réserver l'essentiel des interventions de l'agence aux projets les plus indispensables à l'atteinte des objectifs fixés par les SDAGE Rhin et Meuse (seule agence à mettre en place ce dispositif !).

3. Les masses d'eau de Meurthe-et-Moselle en bon état en 2010 et les objectifs de bon état des masses d'eau dégradées

masses d'eau	bon état 2010	objectifs de bon état des masses d'eau			
		2015	2021	2027	
ME surface	24	7	11	81	123
ME souterraines		7		8	15

4. L'organisation mise en place pour bâtir le PAOT 2013 – 2015

La préparation du PAOT est de la responsabilité de la MISEN ; les travaux sont conduits par le comité permanent sous le double pilotage de la DDT et de la direction territoriale de l'agence, et ce depuis 2010.

Chaque action retenue dans le PAOT est justifiée en référence aux différentes circulaires, consignes et notes émanant du niveau national et du niveau bassin.

note DEB janvier 2012

note STB avril 2012

note CAB printemps 2012

note de cadrage STB octobre 2012 (10 questions/réponses aux interrogations MISEN)

Les premiers travaux du comité permanent de la MISEN ont débuté en mars - avril 2012 et ont été finalisés en automne après les derniers arbitrages du STB concernant l'assainissement.

Les travaux ont été menés par les quatre groupes de travail :

restauration des cours d'eau et la protection des zones humides,
réduction des pollutions industrielles,
restauration des captages dégradés par réduction des pollutions diffuses d'origine agricole,
assainissement.

thématiques	Hydromorphologie	industries	captages	assainissement
service pilote	AERM	DREAL	DDT54	DDT54
responsable	S. WALTER	JF. BOSCH	C. DAVRAINVILLE	AC. LADERRIERE
principaux contributeurs	DDT		DDT	DDT
	AERM		AERM	AERM
		DREAL		DREAL
			ARS	
	ONEMA			
	Conseil général Conseil régional		Conseil Général	Conseil Général
	Chambre d'agriculture		Chambre d'agriculture	
	FDPMA			
	PNRL			
		SAFER		

Le plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) 2013-2015, qui conserve les actions inscrites précédemment dans les plans 2010-2012, intègre pour la deuxième partie du cycle 2010-2015 toutes les actions qui nécessitent d'être engagées pour garantir l'atteinte du bon état des masses d'eau dont l'objectif est 2015. Le PAOT sera ajusté autant que nécessaire début 2014 et début 2015.

5. La construction du projet de PAOT 2013 – 2015

Le PAOT 2013 – 2015 en matière d'hydromorphologie

5.1 le PAOT 2013 – 2015 en matière d'hydromorphologie

Le PAOT 2013-2015 vient compléter les actions déjà inscrites dans le PAOT précédent qui ne sont pas remises en cause.

Le choix des actions à inscrire, conformément au cadrage donné par le Secrétariat Technique de Bassin, s'est basé sur une analyse des données du Programme De Mesures et des données complémentaires issues de l'état des lieux des milieux naturels sur le plan hydromorphologique.

La méthode retenue a consisté à inscrire d'emblée les actions prioritaires au titre du Programme de Mesures (PDM) sur des cours d'eau déclassés.

Dès lors qu'un écart est constaté entre la priorité d'une action et l'état du milieu correspondant, une expertise a été réalisée en associant des organismes ayant une bonne connaissance du terrain afin de garantir la pertinence de l'action à inscrire (ONEMA, Conseil Général, DDT, DREAL, Agence de l'Eau, Fédération de pêche, Parc Naturel de Lorraine, Région Lorraine ...).

Pour le cas où le groupe ne disposait d'aucune données sur l'état des lieux, l'avis des experts a également été sollicité.

Compte tenu de la difficulté de mise en œuvre des actions en matière d'hydromorphologie (implication des acteurs, absence de porteur de projet, financement, échelle étendue de l'action ...), il a été proposé de lister l'ensemble des actions jugées pertinentes quelle que soit l'échéance d'atteinte du bon état. Seule une distinction de l'année d'inscription tient compte de cette échéance.

Certaines exceptions s'expliquent par l'existence d'un projet global à l'échelle d'un bassin versant (cas de bassins versants découpés en plusieurs masses d'eau : exemple l'Aroffe, le Conroy, la Chiers ...).

Enfin, les actions nécessaires à la restauration de la continuité écologique, découlant du classement des cours d'eau en liste 2 et du recensement des ouvrages dits « Grenelle », ont été inscrites systématiquement.

En conclusion, le PAOT 2013-2015 consistera à engager des actions sur 22 masses d'eau de 10 bassins élémentaires.

Le PAOT 2013-2015 consistera à engager les actions sur les 3 années sur les masses d'eau suivantes:

NOM ME	B élémentaire	PRIORITE PDM	Etat Hydro	objetat eco	Année PAOT
CHIERS 1	Bassin Ferrifère - Meuse	2	3	2027	2013
CRUSNES 1		2	3	2015	
CRUSNES 2		2	2	2015	
ALZETTE	Bassin Ferrifère - Rhin	2	3	2027	
RUISSEAU DE STE-MARIE		ME Orne 2	3	2027	
YRON		1	3	2027	
RUISSEAU SAINTE-ANNE	Bouvades - Moselle	3	3	2015	
ROANNE	Métropole Lorraine	2	3	2015	
RUISSEAU DE GRAND RUPT		3	3	2015	
RUISSEAU DE CLOS PRES	Mortagne	2	3	2015	
AROFFE 1	Moyenne Meuse	1	3	2027	
AROFFE 2		1	3	2015	
AROFFE 3		1	3	2015	
LONGEAU (AFFL. TERROUIN)	Rupt de Mad - Esche - Terrouin	1	3	2015	
RUISSEAU DU SOIRON		3	2	2015	
RUPT DE MAD 3		3	2	2015	
TERROUIN		1	2	2015	
CONROY 1	Bassin Ferrifère - Rhin	2	3	2027	2014
CONROY 2		2	3	2021	
WOIGOT 2		2	3	2021	
NATAGNE	Métropole Lorraine	2	2	2027	2015
RUPT DE MAD 2	Rupt de Mad - Esche - Terrouin	1	3	2027	

(nota : la construction du PAOT est traduite sous forme d'un logigramme joint en annexe).

Détail des actions inscrites en 2013

ME inscrite dans un PAOT					Propositions	
ME sans action nécessaire						
NOM ME	B élémentaire	PRIORITE CODIFIEE PDM (cartes SENR)	Etat Hydromorpho	obj etat eco	Année PAOT	Commentaire Etape à inscrire
ALZETTE	Bassin Ferrifère - F	2	3	2027	2013	à inscrire en Restauration: engager la MOE pour les travaux
AROFFE 1	Moyenne Meuse	1	3	2027	2013	limite Meuse: voir action globale
AROFFE 2	Moyenne Meuse	1	3	2015	2013	à inscrire en Restauration: finalisation programme et engagement travaux
AROFFE 3	Moyenne Meuse	1	3	2015	2013	à inscrire en Restauration: finalisation programme et engagement travaux
CHIERS 1	Bassin Ferrifère - Meuse	2	3	2027	2013	PAS inscrite: à inscrire en Renaturation: longwy découverte
CRUSNES 1	Bassin Ferrifère - Meuse	2	3	2015	2013	PAS inscrite: à inscrire en Restauration: trouver MOA + Continuité: action réglementaire
CRUSNES 2	Bassin Ferrifère - Meuse	2	2	2015	2013	ECART entre priorité PDM et Etat Hydromorpho - à inscrire en Restauration: trouver MOA
LONGEAU (AFFL. TERROUIN)	Rupt de Mad - Esche - Terrouin	1	3	2015	2013	à inscrire en Restauration: engager étude
ROANNE	Métropole Lorraine	2	3	2015	2013	à inscrire en Restauration: engager la 1ère tranche de travaux
RUISSEAU DE CLOS PRES	Mortagne	2	3	2015	2013	à inscrire en Restauration: trouver MOA
RUISSEAU DE GRAND RUPT	Métropole Lorraine	3	3	2015	2013	à inscrire en Restauration: trouver MOA (MEFM)
RUISSEAU DE STE-MARIE	Bassin Ferrifère - Rhin	ME Orne 2	3	2027	2013	PAS inscrite: à inscrire 2013 + action à DDT (saint Ail)
RUISSEAU DU SOIRON	Rupt de Mad - Esche - Terrouin	3	2	2015	2013	à inscrire en Continuité: poursuivre la procédure administrative
RUISSEAU SAINTE-ANNE	Bouvades - Moselle	3	3	2015	2013	à inscrire en Continuité: action réglementaire
RUPT DE MAD 3	Rupt de Mad - Esche - Terrouin	3	2	2015	2013	gd fontaine déjà inscrit en 2012, inscrire pour 2013 travaux idem RDM 2
TERROUIN	Rupt de Mad - Esche - Terrouin	1	2	2015	2013	ECART entre priorité PDM et Etat Hydromorpho - à inscrire avec 2 actions clés Restauration: restauration aval (étape 2013 = engager les travaux sur CC Hazelle), restauration amont (étape 2013 = finaliser étude sur CCToulois)
YRON	Bassin Ferrifère - Rhin	1	3	2027	2013	NON à inscrire en Restauration: recruter MOE pour engager travaux

Détail des actions inscrites en 2014

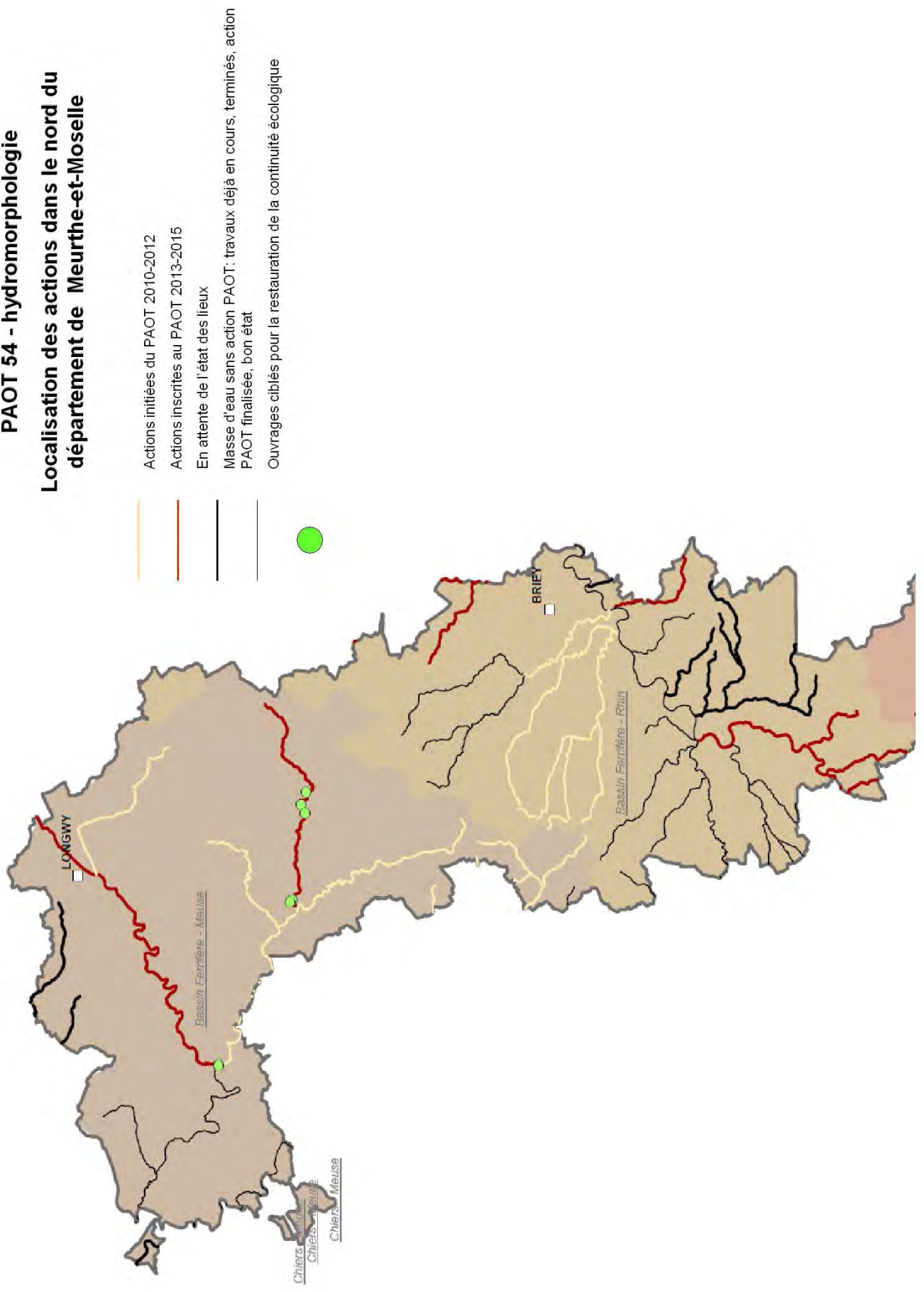
ME inscrite dans un PAOT					Propositions	
ME sans action nécessaire						
NOM ME	B élémentaire	PRIORITE CODIFIEE PDM (cartes SENR)	Etat Hydromorpho	obj etat eco	Année PAOT	Commentaire Etape à inscrire
CONROY 1	Bassin Ferrifère - Rhin	2	3	2027	2014	à inscrire en Restauration: engager étude (nb: étude déjà en émergence en 2012) - limite départementale 57
CONROY 2	Bassin Ferrifère - Rhin	2	3	2021	2014	à inscrire en Restauration: engager étude (nb: étude déjà en émergence en 2012) - limite départementale 57
WOIGOT 2	Bassin Ferrifère - Rhin	2	3	2021	2014	à inscrire en Continuité (nouvelle action clé): engager étude seuil aval plan d'eau

Détail des actions inscrites en 2015

ME inscrite dans un PAOT					Propositions	
ME sans action nécessaire						
NOM ME	B élémentaire	PRIORITE CODIFIEE PDM (cartes SENR)	Etat Hydromorpho	obj etat eco	Année PAOT	Commentaire Etape à inscrire
NATAGNE	Métropole Lorraine	2	2	2027	2015	ECART entre priorité PDM et Etat Hydromorpho - à inscrire en Restauration et Continuité: continuité aval + trouver MOA travaux amont
RUPT DE MAD 2	Rupt de Mad - Esche - Terrouin	1	3	2027	2015	à inscrire en Restauration: engager travaux

PAOT 54 - hydromorphologie

Localisation des actions dans le nord du département de Meurthe-et-Moselle



PAOT 54 - hydromorphologie Localisation des actions dans le sud du département de Meurthe-et-Moselle

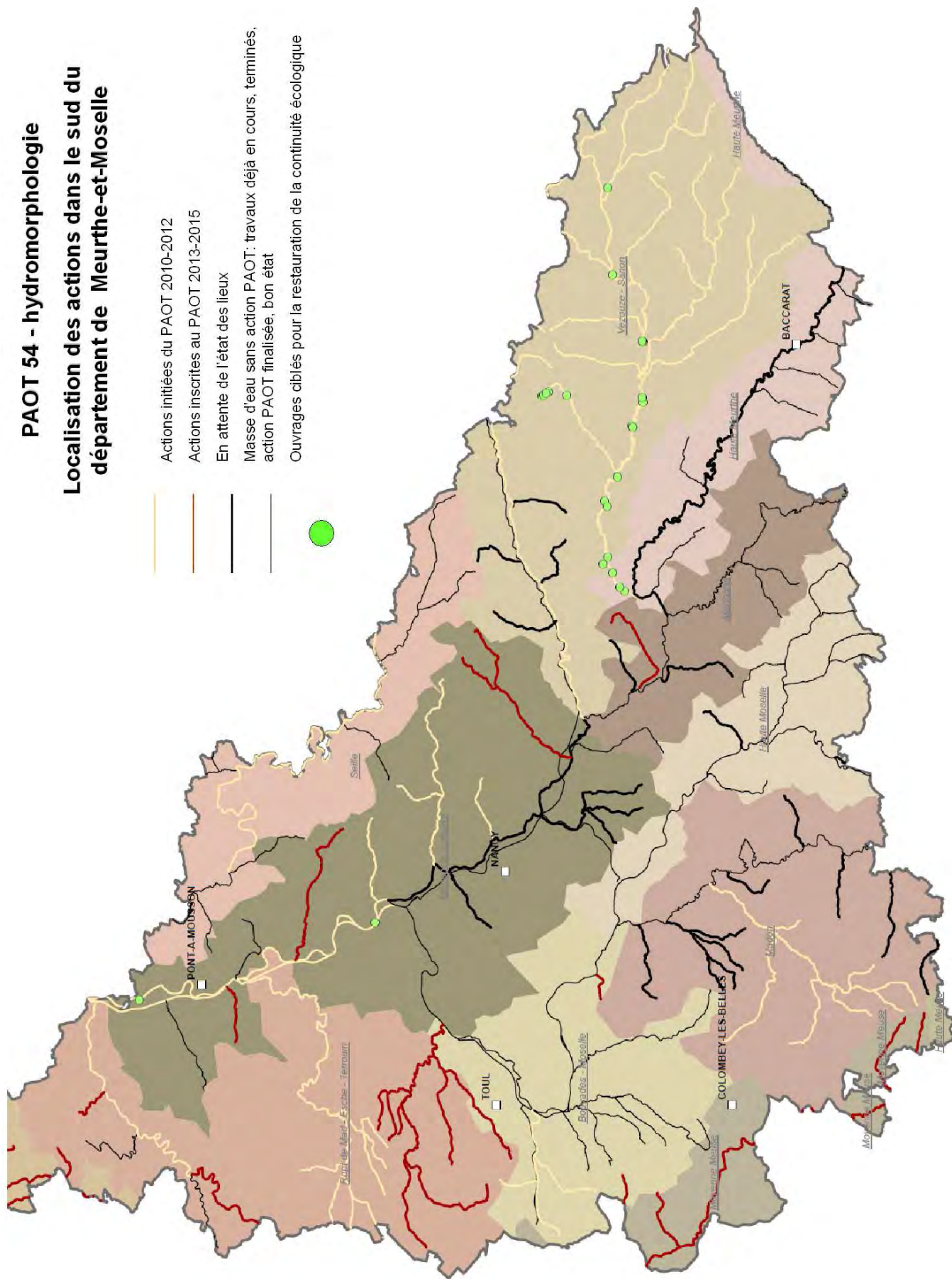
Actions initiées du PAOT 2010-2012

Actions inscrites au PAOT 2013-2015

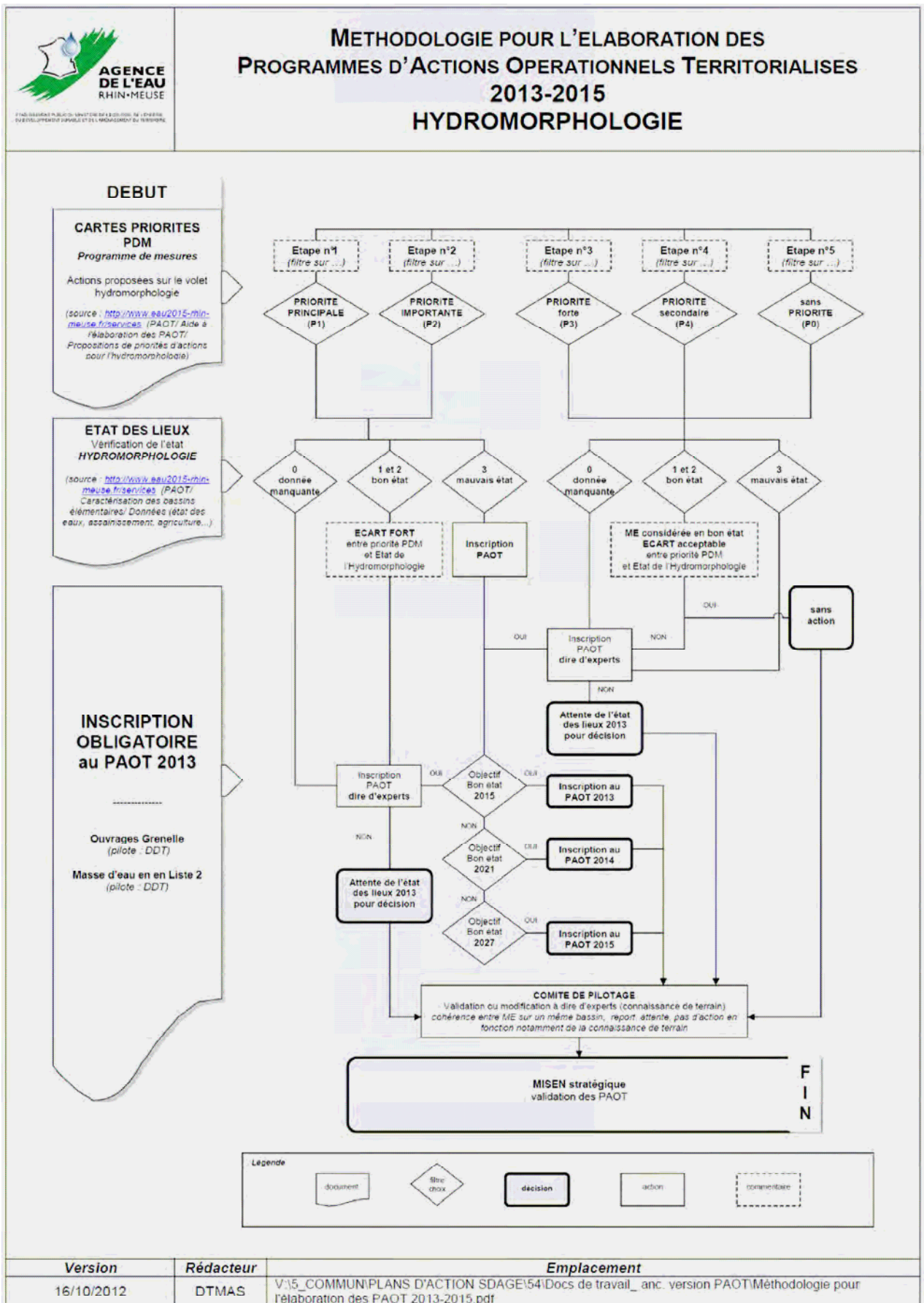
En attente de l'état des lieux

Masse d'eau sans action PAOT: travaux déjà en cours, terminés, action PAOT finalisée, bon état

Ouvrages ciblés pour la restauration de la continuité écologique



Annexe PAOT hydromorphologie : logigramme



Le PAOT 2013 – 2015 en matière d'industrie

5.2 le PAOT 2013 – 2015 en matière d'industrie

Pour le volet industrie, la DREAL a réalisé un travail permettant de planifier jusqu'en 2015 les 4 types d'actions suivantes mises en œuvre :

- Recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) : surveillance initiale
- Recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) : surveillance pérenne
- Recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) : plan d'action
- Action vers les industries grosses contributrices de pollution classique.

Action de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE), surveillance initiale

Cette action consistait en une série de six analyses mensuelles pendant six mois afin d'améliorer la connaissance des rejets industriels. Toutes ces actions ont été inscrites dans les différents PAOT. Environ 400 établissements industriels sont ou ont été concernés sur le bassin Rhin-Meuse.

Action de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE), surveillance pérenne

A la suite de la surveillance initiale, si des substances ont été détectées à des flux suffisamment importants pour avoir une influence sur le milieu récepteur, une surveillance pérenne trimestrielle pendant 2 ans et 6 mois est prescrite par arrêté préfectoral. Ces actions, en cours de réalisation, seront inscrites dans les PAOT.

Action de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE), plan d'action

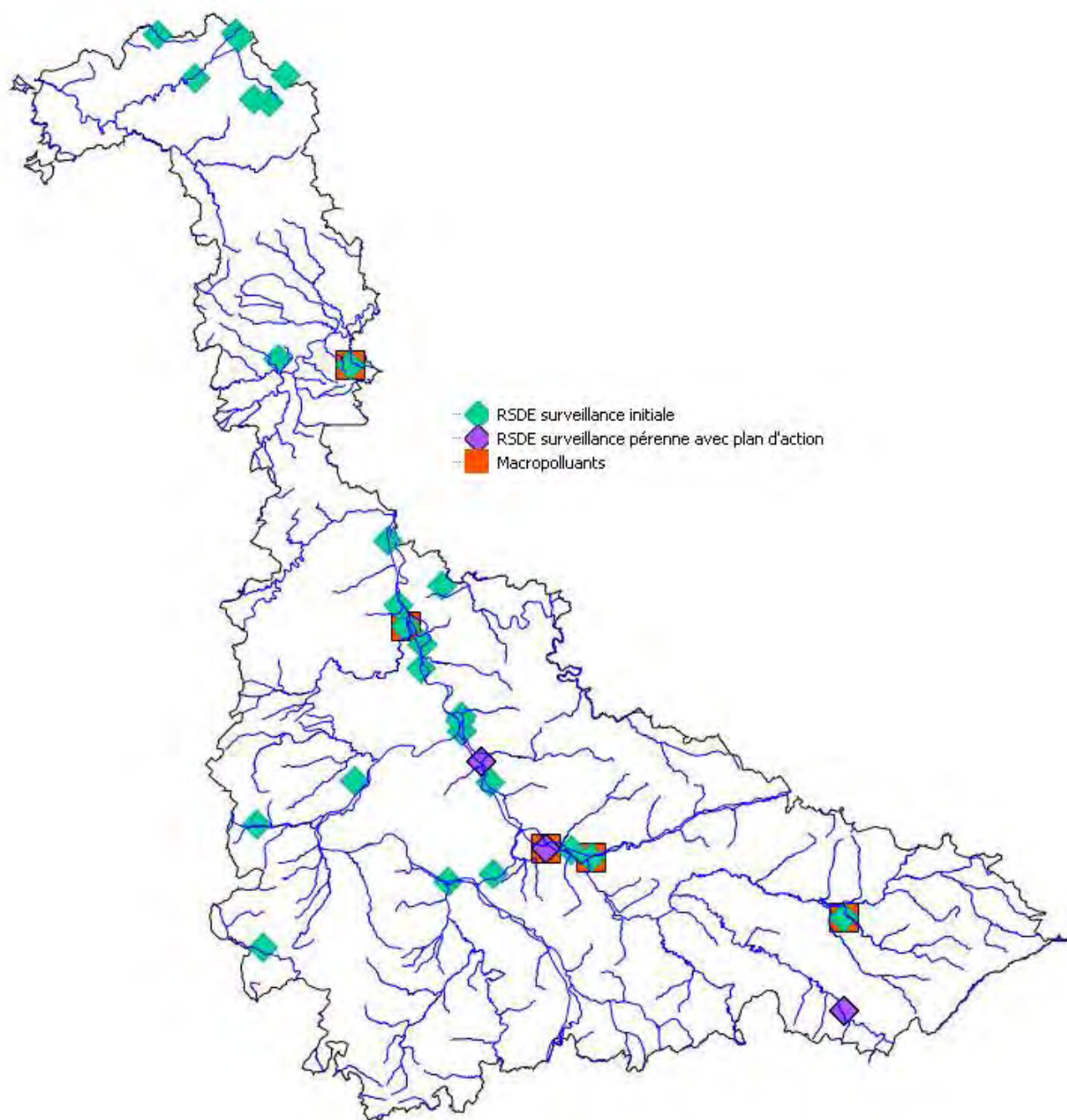
A la suite de la surveillance initiale, si des substances ont été détectées à des flux remettant en cause les objectifs de bon état d'une masse d'eau, un plan d'action de réduction ou suppression est prescrit par arrêté préfectoral. Ces actions, en cours de réalisation, seront inscrites dans les PAOT.

Action de mise en compatibilité des autorisations d'exploiter au regard du SDAGE

Certaines autorisations d'exploiter ont fixé des valeurs de rejets en polluants incompatibles avec les objectifs de bon état des masses d'eau. Cette action a pour but de prescrire une étude technico-économique de réduction des flux pour contribuer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Ces actions, en cours de réalisation, sont ou seront inscrites dans les PAOT.

Actions ponctuelles améliorant l'état d'une masse d'eau

Certains industriels ont des projets d'évolutions conduisant à une amélioration de la masse d'eau réceptrice de leur effluent. En fonction du projet et de l'état de la masse d'eau, ces actions ponctuelles pourront être inscrites dans un PAOT.



Bassin élémentaire	Masse d'eau	Commune	Maître d'ouvrage	RSDE surveillance initiale	RSDE surveillance pérenne	RSDE plan d'action	Action macropolluants
Bassin Ferrière Meuse	BASSE VIRE	GORCY	LORRAINE CIRCUIT	1	0	0	0
	CHIERS 1	VILLERS-LA-MONTAGNE	FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE SA	1	0	0	0
		LONGLAVILLE	LONGLAVILLE PERFORMANCE FIBERS SAS	1	0	0	0
		LONGWY	LORRAINE TUBES	1	0	0	0
		LONGLAVILLE	SOCIETE LORRAINE DE REVALORISATION	1	0	0	0
	MOULAIN 1	VILLERS-LA-MONTAGNE	F.V.M. TECHNOLOGIES	1	0	0	0
	MOULAIN 2	HUSSIGNY-GODBRANGE	VEOLIA EAU - CIE GENERALE DES EAUX	1	0	0	0
Bassin Ferrifère Rhin	ORNE 1	CONFLANS-EN-JARNISY	ENTREPRISE BARISIEN	1	0	0	0
	RUISSEAU STE-MARIE	BATILLY	SOCIETE VEHICULES AUTOMOBILES BATILLY	0	0	0	1
	RUISSEAU STE-MARIE	BATILLY	SOCIETE VEHICULES AUTOMOBILES BATILLY	1	0	0	0
Bouv. Moselle	INGRESSIN	FOUG	SAINT GOBAIN PAM	1	0	0	0
	MOSELLE 5	VILLEY-SAINT-ETIENNE	KIMBERLY-CLARK SAS	1	0	0	0
Haute Meurthe	MEURTHE 3	BACCARAT	BACCARAT	0	0	1	0
		BACCARAT	BACCARAT	1	0	0	0
		BACCARAT	BACCARAT	0	1	0	0
Haute Moselle	MOSELLE 4	NEUVES-MAISONS	SOCIETE ACIERS D'ARMATURES POUR BETON	1	0	0	0
Métropole Lorraine	MEURTHE 6	VARANGEVILLE	CIE DES SALINS DU MIDI & SALINES EST	1	0	0	0
		LANEUVEVILLE-DT-NANCY	NOVACARB	0	0	0	1
		LANEUVEVILLE-DT-NANCY	NOVACARB	0	0	1	0
		LANEUVEVILLE-DT-NANCY	NOVACARB	1	0	0	0
		LANEUVEVILLE-DT-NANCY	NOVACARB	0	1	0	0
	MEURTHE 7	CHAMPIGNEULLES	BRASSERIES CHAMPIGNEULLES	0	0	1	0
		CHAMPIGNEULLES	BRASSERIES CHAMPIGNEULLES	1	0	0	0
		CHAMPIGNEULLES	BRASSERIES CHAMPIGNEULLES	0	1	0	0
		FROUARD	DELIPAPIER	1	0	0	0
		MALZEVILLE	PIERRETTE T.B.A.	1	0	0	0
	MOSELLE 4	LUDRES	SAINT-HUBERT	1	0	0	0
	MOSELLE 5	POMPEY	TECNOLAK	1	0	0	0
	MOSELLE 6	CUSTINES	CROWN BEVCAN FRANCE SAS	1	0	0	0
		PONT-A-MOUSSON	DR FISHER EUROPE	1	0	0	0
		PONT-A-MOUSSON	ELECTRICITE DE FRANCE	1	0	0	0
		DIEULOUARD	GOUVY - FORGES DE DIEULOUARD	1	0	0	0
		PAGNY-SUR-MOSELLE	MERSEN FRANCE PY SAS	1	0	0	0
		PONT-A-MOUSSON	SAINT GOBAIN PAM	1	0	0	0
		PONT-A-MOUSSON	SAINT GOBAIN PAM	0	0	0	1
		PONT-A-MOUSSON	SITA LORRAINE	1	0	0	0
Moyenne Meuse	AROFFE 3	VANNES-LE-CHATEL	DAUM	1	0	0	0
Vezouze-Sanon	BLETTE 2	HERBEVILLER	LES FROMAGERIES DE BLAMONT	0	0	0	1
		HERBEVILLER	LES FROMAGERIES DE BLAMONT	1	0	0	0
	SANON 2	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	SOLVAY CARBONATE FRANCE	0	0	0	1
		DOMBASLE-SUR-MEURTHE	SOLVAY CARBONATE FRANCE	1	0	0	0

Le PAOT 2013 – 2015 en matière de captages dégradés

5.3 le PAOT 2013 – 2015 en matière de captages dégradés

Le PAOT captage 2013-2015, outre la poursuite des actions « captages Grenelle » qui faisaient l'essentiel du PAOT pour les années 2010-2012, concerne tous les captages dégradés identifiés par le STB (registre des zones protégées au titre de l'eau potable et devant être en bon état en 2015).

Les travaux du groupe captage ont consisté à partir de la liste des captages dégradés :

- à éliminer les 7 captages rangés par erreur dans la liste,
- à ajouter 4 captages dégradés non mentionnés dans la liste initiale,
- à regrouper les captages tributaires d'une même aire d'alimentation de captage en 29 groupes,
- à classer les groupes de captage en fonction des dégradations constatées et des tendances observées.

En conclusion, le PAOT consiste, en plus de la poursuite des actions « captages Grenelle » :

- à retenir 24 actions PAOT 2013-2015 au titre du bon état des captages AEP ;
- à reporter 5 actions (PAOT 2021) au titre du bon état masses d'eau souterraines (*groupe A dans le tableau ci-dessous*).

Les 24 actions sont réparties de la manière suivante :

- 8 actions relèvent de la mise en place de conseil auprès des agriculteurs (*groupe B du tableau*),
- 8 actions de pérennisation des pratiques agricoles actuelles (*groupe C du tableau*),
- 4 actions de mise en place d'une procédure de type Grenelle (*groupe D du tableau*)
- 4 actions à inscrire dans d'autres thématiques du PAOT (*groupe E du tableau*).

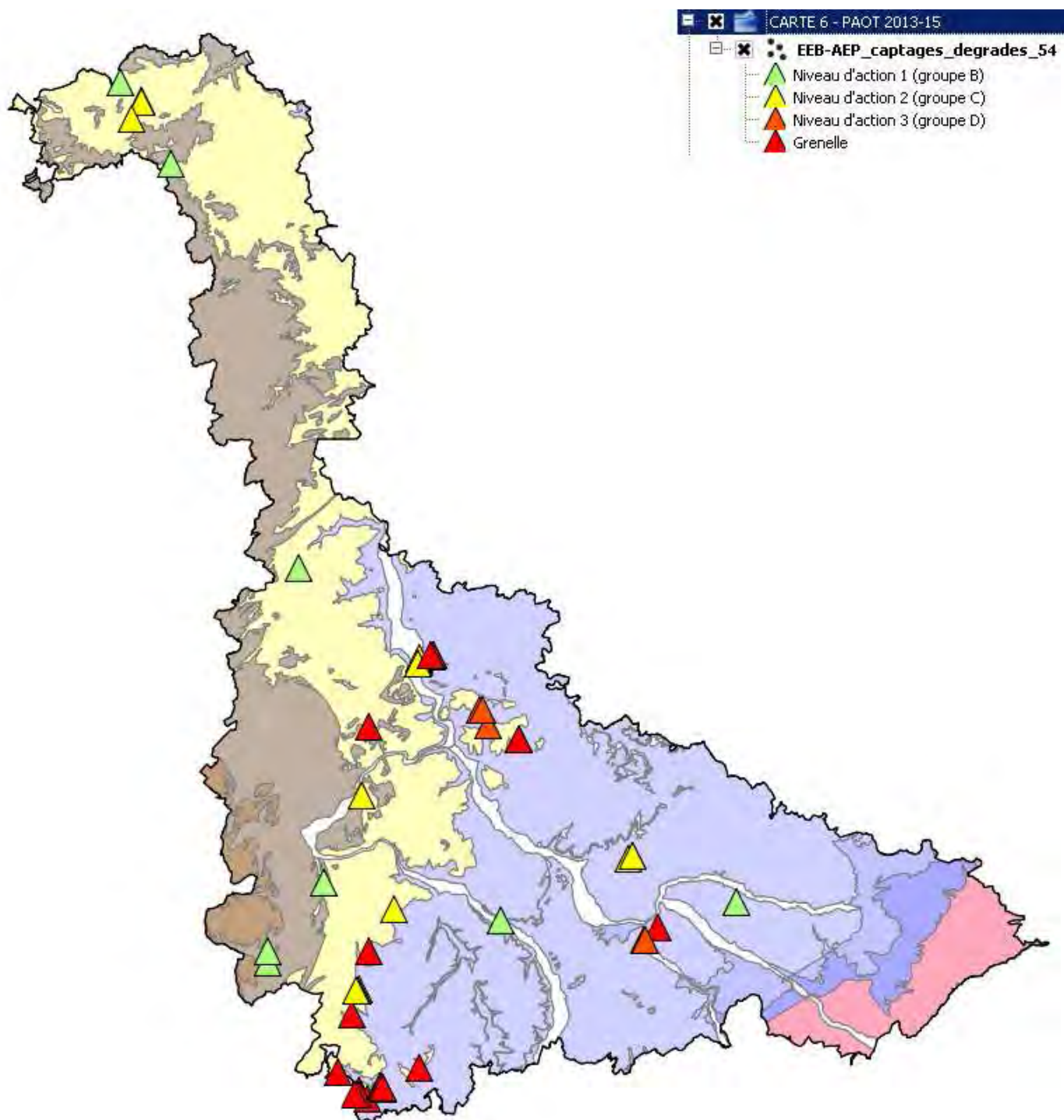
typologie des actions captages				captages concernés	
groupe	type actions	PAOT	description	nombre	
A	actions agricoles	2016-2021	Ce groupe concerne des captages qui ne sont pas utilisés pour l'AEP. Des actions peuvent être engagées sur ces ressources mais avec un objectif de reconquête pour le cycle (2016-2021)	5	Saint Clément Clayeures Ugny Custines Deuxville
B	Actions de conseils agricoles	2013-2015	Ce groupe concerne des captages concernés uniquement par des dépassements en phytosanitaires ponctuels, ou réguliers mais avec une problématique pas exclusivement agricole.	8	Bicqueley forage Tellancourt source du Jadot Pierrepont source des sept Fontaines Flavigny sur Moselle puits de l'île de la Motte Jaulny forage communal Marainviller puits beval Saulxures les Vannes (puits) Barisey la côte source de la Grande Saulx
C	pérennisation des actions	2013-2015	Ce groupe concerne des captages où des pollutions en nitrates et/ou pesticides importantes ont été détectées par le passé et où, grâce à la mise en place d'actions type CRC, les concentrations ont évoluées positivement. Sur ces captages il convient de pérenniser les actions menées jusqu'à présent.	8	Fresnoy la Montagne source du fond des rus Selaincourt source des Ensanges C4 et Viterne source de Girondeuille Viviers sur Chiers captage communal Boucle de Loisy puits 1,2,4 et 5 Fontenoy sur Moselle Longuyon Crévic
D	procédure type Grenelle	2013-2015	Ce groupe concerne les captages fortement dégradés par les Nitrates et/ou les pesticides sur lesquels les actions classiques n'ont pas suffisamment fonctionnées ou n'ont pas pu être mises en place	4	Mont sur Meurthe source de l'étang et Marmeney Faulx source de la coulevre Faulx source Fontaine Bénite Faulx source de Merquenard
E	autre actions	2013-2015	Ce groupe concerne des captages utilisés pour l'AEP et dégradés pour des raisons qui n'incombent pas à l'agriculture	4	Bicqueley (source de la Renarde) Gélaucourt (forage communal) Champigneulles (source Bellefontaine) Moineville

La liste et les actions retenues en plus de la poursuite des actions captages Grenelle sont listées ci-après.

commune implantation	bassin élémentaire "SAGE" nom du bassin élémentaire	nom captage	maître ouvrage	Zone vulnérable	N°ordre AAC	PAOT 2013-2015						PAOT 2015-2021 groupe A	
						actions agriculture			autres actions groupe E			actions agriculture	
						Procédure Grenelle (groupe D)	ZSCE allégée Groupe C	Actions de conseil Groupe B	DUP et ouvrages	Actions / rejets (ERU ICPE)	Actions / cours d'eau	ZSCE total ou partiel	autres actions agricoles non ZSCE
MONT-SUR-MEURTHE	Mortagne	SOURCE DE L'ETANG SOURCE MARMENEY	MONT-SUR-MEURTHE	31/12/12	24	1	0		0	0	0	0	0
FAULX	Métropole Lorraine	SOURCE COULEUVRE	FAULX		38	1	0		0	0	0	0	0
FAULX	Métropole Lorraine	SOURCE DE MERCOUENARD	FAULX		39	1	0		0	0	0	0	0
FAULX	Métropole Lorraine	SOURCE FONTAINE BENITE	FAULX		40	1	0	0	0	0	0	0	
FRESNOIS-LA-MONTAGNE	Bassin Ferrifère-Meuse	SOURCES DU FOND DES RUS	FRESNOIS-LA-MONTAGNE	23/07/07	14	0	1		0	0	0	0	0
LONGUYON	Bassin Ferrifère-Meuse	SOURCE DE LA MACHINE	LONGUYON	23/07/07	20	0	1		0	0	0	0	0
SELANCOURT	Madon	CAPTAGE DE POIRE HAIE C1à C3,	SELANCOURT	23/07/07	31	0	1		0	0	0	0	0
CREVIC		CAPTAGE DE NONVILLE ET FATOY	CREVIC	31/12/12	41	0	1		0	0	0	0	0
VITERNE	Madon	SOURCE DE GIRONDEUILLE	MOSELLE-ET-MADON	23/07/07	36	0	1		0	0	0	0	0
VIVIERS-SUR-CHIERS	Bassin Ferrifère-Meuse	CAPTAGE COMMUNAL	VIVIERS-SUR-CHIERS	23/07/07	37	0	1		0	0	0	0	0
LOISY	Métropole Lorraine	PUITS N°1 à 4	SELLE-ET-MOSELLE	31/12/12	19	0	1		0	0	0	0	0
FONTENOY-SUR-MOSELLE	Bouvades-Moselle	PUITS COMMUNAL	FONTENOY-SUR-MOSELLE		13	0	1		1	0	0	0	0
MARAINVILLER	Vezouze-Sânon	LIEU DIT A BELVAL / Puits BELVAL	MARAINVILLER		22	0	0	1	1	0	0	0	0
ALLAMPS	Moyenne Meuse	SOURCE DE LA GRANDE SAULX	BARSEY-LA-COTE		1	0	0	1	0	0	0	0	0
FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	Haute Moselle	A COTE DU PONT-CANAL - Puits P1 DE L'ILE	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE		12	0	0	1	0	0	0	0	0
SAULXURES-LES-VANNES	Moyenne Meuse	PUITS TOSSOLES	SAULXURES-LES-VANNES		30	0	0	1	0	0	0	0	0
PIERREPONT	Bassin Ferrifère-Meuse	SOURCE DES SEPT FONTAINES	PIERREPONT	23/07/07	26	0	0	1	1	1	0	0	0
JAULNY	Rupt de Mad-Esche-Terrouin	FORAGE COMMUNAL	JAULNY	23/07/07	17	0	0	1	1	0	0	0	0
BICQUELEY	Bouvades-Moselle	FORAGE DE BICQUELEY	TOULOUS-SUD	23/07/07	3	0	0	1	0	1	1	0	0
TELLANCOURT	Bassin Ferrifère-Meuse	SOURCE DE JADOT	TELLANCOURT	23/07/07	32	0	0	1	0	0	0	0	0
MOINEVILLE	Bassin Ferrifère-Rhin	EXHAURE MINE DU PARADIS	SOIRON	23/07/07	23	0	0		1	1	1	0	0
CHAMPIGNEULLES	Métropole Lorraine	SOURCE DE BELLE FONTAINE	FROUARD		6	0	0		1	1	0	0	0
GELACOURT	Haute Meurthe	FORAGE DE GELACOURT	GELACOURT		15	0	0		1	0	0	0	0
BICQUELEY	Bouvades-Moselle	SOURCE LA RENARDE	BICQUELEY	23/07/07	4	0	0		0	1	1	0	0
CUSTINES	Métropole Lorraine	SOURCE DE LA GARENNE	CUSTINES	31/12/12	8	0	0		0	0	0	1	1
UGNY	Bassin Ferrifère-Meuse	SOURCE D'EN BAS	UGNY	23/07/07	34	0	0		0	0	0	1	1
SAINT-CLEMENT	Haute Meurthe	SOURCE DU BOIS, DU PRE ET BEHEU	LARONXE	31/12/12	29	0	0		0	0	0	1	1
DEUXVILLES		CAPTAGE DE DEUXVILLE		31/12/12	42	0	0		0	0	0	1	1
CLAYEURES	Haute Moselle	SOURCE DE LA PIECE D'EAU	EURON-MORTAGNE		7	0	0		0	0	0	1	1

Etat d'avancement des actions concernant les captages Grenelle

Nom du captage	Etat d'avancement	Action à mener / délai
Le plateau de Vicherey-Beuvezin	- la CDA a arrêté ses actions de conseil auprès des agriculteurs afin de laisser place au COPIL Grenelle - L'arrêté interdépartemental de délimitation de l'aire a été pris le 27 août 2012 mais la démarche Grenelle n'est pas engagée.	les CG 54 et CG 88 en tant qu'appui aux collectivités mettent en place les documents nécessaires (conventions, cahier des charges, ...) Fin janvier 2013
Loisy	- étude diagnostic et proposition d'actions terminées - étude de l'impact des actions sur les exploitations agricoles terminée	1. établissement du plan d'action et des indicateurs de suivi par le COPIL Janvier / février 2013 2. mise en œuvre du plan d'action dès son approbation.
Germiny	étude diagnostic et proposition d'action terminée	1. établissement du plan d'action et des indicateurs de suivi par le COPIL Janvier / février 2013 2. mise en œuvre du plan d'action dès son approbation
Bouxières-aux-chênes	- étude diagnostic et proposition d'action terminée - étude sur l'impact des actions sur les exploitations agricoles terminée - programme d'action en cours de rédaction - mise en œuvre de l'outil foncier	1. finalisation du programme d'action et établissement des indicateurs Janvier / février 2013 2. mise en œuvre du plan d'action dès son approbation 3. étudier les différentes pistes d'échange parcellaire possibles janvier/février 2013 par la SAFER
Réchainvillers	- études en cours de réalisation	Poursuite du processus
Saulxerottes	- étude en cours de réalisation	Poursuite du processus.
They sous Vaudémont	Etude BRGM en cours Qui consiste à déterminer le/les origine(s) principales de pollution en nitrate du captage de They-sous-Vaudémont	Actions à définir à réception des conclusions de l'étude BRGM Février – mars 2013
Rosières en Haye		Etablissement du plan d'action en actant les pratiques actuelles qui fonctionnent Février – mars 2013



Priorisation de la mise en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable (ARS de Bassin)

La distribution d'une eau conforme, en permanence, aux normes sanitaires, est l'une des responsabilités des collectivités gestionnaires des réseaux.

Pour répondre à cet objectif, la protection de la ressource en eau apparaît comme une priorité, elle constitue également une obligation réglementaire imposée par le code de la santé publique.

En complément aux indispensables actions générales de préservation du milieu naturel, la protection des captages est un outil privilégié pour prévenir et diminuer toute cause de pollution susceptible d'altérer la qualité de l'eau.

Elle est encore insuffisante à l'échelle du bassin Rhin-Meuse, et en particulier dans le département de la Meurthe-et-Moselle, où l'on ne recense qu' environ 70% de captages protégés en fin 2012. Il reste encore plus de 140 captages à protéger dans notre département.

Au regard du nombre d'ouvrages à protéger, l' ARS de bassin a engagé une action de priorisation dans la mise en œuvre de la protection des captages courant 2012. En parallèle, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, dans le cadre de son X^{ème} programme, s'est engagée à poursuivre ses aides financières au profit des collectivités en majorant les taux d'aides lorsque le caractère prioritaire de la protection est avéré et à donné lieu à son inscription au PAOT 2013-2015.

Les critères de priorisation sont les suivants :

- **DUP 1** : qui sont les captages les plus prioritaires, cela regroupe l'ensemble des captages dégradés identifiés dans le cadre du Grenelle et par le SDAGE Rhin-Meuse.
- **DUP 2** : qui sont les captages dits à fort enjeux, cela regroupe les captages vulnérables, du point de vue hydrogéologique, et alimentant une population importante.
- **DUP3** : qui sont des captages vulnérables mais alimentant moins de population.
- **DUP4** : qui sont des captages non vulnérables d'un point de vue hydrogéologique.

Les 26 dossiers captages DUP1 et 2 (tableau ci-après) sont inscrits au PAOT 2013-2015 et les DUP3 et 4 seront inscrits au PAOT 2016-2021.

INS - Code national	CAP - BSS - Code	INS - Nom	UGE - Code national	UGE - Nom	Classement DUP
054000062	02691X0041	PRISE D'EAU DE LUNEVILLE	540003	LUNEVILLE	DUP 2
054000082	01122X0014	SOURCE COMMUNALE	540007	CHARENCEY VEZIN	DUP 2
054000291	03054X0054	LES GRANDS FINS	540016	BACCARAT	DUP 2
054000204	01936X0059	SCE RIVIERE SOUTERRAINE	540021	SIE DU TREY SAINT-JEAN	DUP 2
54000294	01377X0213	EXHAURE MINE DU PARADIS	540028	SIE DU SOIRON	DUP 1
054000278	01132X0073	SOURCE LA TOLERIE	540029	HUSSIGNY GODBRANGE	DUP 2
054000416	01131X0051	FORAGE DE LA POTENCE	540047	VILLERS LA MONTAGNE-COMMUNE	DUP 2
054000232	01131X0043	SOURCE FONTAINE DE VILLERS	540047	VILLERS LA MONTAGNE-COMMUNE	DUP 2
54000491	02697X0035	FORAGE DE GELACOURT	540054	GELACOURT	DUP 1
054000633	00888X0057	PRISE D'EAU DE MONTMEDY	540075	C.D.C DE L'AGGLOMERATION DE LONGWY	DUP 2
054000663	00897X0014	FORAGE COMMUNAL	540078	COSNES ET ROMAIN	DUP 2
054000764	02296X0133	PRISE D'EAU DE TOUL	540093	TOUL	DUP 2
054000765	02296X0014	PUITS CHAMPAGNE	540093	TOUL	DUP 2
054000772	02308X0063	SOURCE PRE ROBE	540100	MAIXE	DUP 2
054000895	01132X0070	PUITS DU MONUMENT	540108	VILLERUPT	DUP 2
054000897	01132X0020	PUITS SAINT ERNEST	540108	VILLERUPT	DUP 2
054000894	01132X0072	PUITS 417	540108	VILLERUPT	DUP 2
054000896	01132X0168	PUITS VALLES	540108	VILLERUPT	DUP 2
054000933	01938X0055	SOURCE LA BOUILLANTE	540112	DIEULOUARD	DUP 2
054001040	02686X0017	CHAMPS CAPTANT DE NEUVILLER	540123	SIE DE PULLIGNY	DUP 2
054004196	02687X0100	PRISE D'EAU DE NEUVILLER	540123	SIE DE PULLIGNY	DUP 2
54001053	03033X0019	SOURCE DU VIEUX CHEMIN	540125	SIE DE GRIMONVILLER	DUP 1
54001054	03033X0020	SOURCE DU HAUT DES PLANTS	540125	SIE DE GRIMONVILLER	DUP 1
54001055	03033X0021	SOURCE DES CONROTTEES 1	540125	SIE DE GRIMONVILLER	DUP 1
54001056	03033X0031	SOURCE DES CONROTTEES II	540125	SIE DE GRIMONVILLER	DUP 1
54001057	03033X0032	SOURCE DU CULOT	540125	SIE DE GRIMONVILLER	DUP 1
54001058	03033X0033	SOURCE DE LA CROIX	540125	SIE DE GRIMONVILLER	DUP 1
054004208	02682X0096	PRISE D'EAU DE VELLE	540148	ROSIERES AUX SALINES	DUP 2
054001215	02682X0097	REALIMENTATION DE VELLE	540148	ROSIERES AUX SALINES	DUP 2
054001275	02682X0102	PUITS N°3	540155	TONNOY	DUP 2
054001364	02298X0124	PUITS RANNEY	540164	SIEA DE SEXEY-VELAINE-AINGERAY	DUP 2
054001394	02703X0021	SOURCE ETANG LARO	540172	CIREY SUR VEZOUE	DUP 2
054003584	02703X0047	SOURCE HAUT DE SAUSSENrupt	540172	CIREY SUR VEZOUE	DUP 2
054001384	02703X0017	SOURCE BASSE LARO	540172	CIREY SUR VEZOUE	DUP 2
054001392	02703X0015	SOURCE GRAND RETOUR	540172	CIREY SUR VEZOUE	DUP 2
54001518	03033X0024	SOURCE DE MALIN VEZEY	540195	BEUVEZIN	DUP 1
54001519	03033X0025	SOURCE DES PUITES	540195	BEUVEZIN	DUP 1
054001553	03034X0025	SOURCE DE FANONCOURT	540199	SIE DE DIARVILLE	DUP 2
54001657	01123X0013	CAPTAGE COMMUNAL	540229	VIVIERS SUR CHIERS	DUP 1
054001806	02297X0013	SOURCE DE LA CHAPELLE STE ANNE	540237	SEXEY AUX FORGES	DUP 2
54002072	01124X0026	SOURCE DES SEPT FONTAINES	540291	SIE DE PIERREPONT (54)	DUP 1
54001484	02674X0021	SOURCE DE GIRONDEUILLE	540329	C.C. DE MOSELLE ET MADON	DUP 1
054001153	02305X0202	PRISE D'EAU DE NEUVES-MAISONS	540329	C.C. DE MOSELLE ET MADON	DUP 2

Le PAOT 2013 – 2015 en matière d'assainissement

5.4 le PAOT 2013 – 2015 en matière d'assainissement

Le PAOT 2013-2015 est composé du PAOT déjà existant (PAOT 2010-2012) auquel on rajoute les actions indispensables qui répondent aux trois critères ci-après :

1er critère : répondre à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau ayant un objectif de résultats en 2015. En effet, le PAOT 2013-2015 doit principalement se focaliser sur l'atteinte de cet objectif ; **les travaux de sélectivité conduisent à retenir les collectivités suivantes.**

Nom de la Commune	nom masse d'eau
BLENOD-LES-TOUL	BOUVADE
BULLIGNY	
RECHICOURT-LA-PETITE	LOUTRE NOIRE
VOINEMONT	MADON 4
TANTONVILLE	
CEINTREY	
HAUDONVILLE	MORTAGNE 3
LAMATH	
XERMAMENIL	
MOYEN	
CHARMOIS	RUISSEAU DE DAMELEVIÈRES
MEHONCOURT	
FRAISNES-EN-SAINTOIS	RUISSEAU DES PIERRES
COURCELLES	
LANEUVEVILLE-DERRIÈRE-FOUG	TERROUIN
MANONCOURT-EN-WOEVRE	

deuxième critère: éventuellement inscrire, pour des questions d'opportunité, certaines actions sur des masses d'eau dont le bon état écologique doit être atteint en 2021 ou 2027.

Pour ces communes dont l'impact¹ est considéré fort ($Pe/Qe > 10$) une expertise a été faite pour vérifier que : **a)** Pe/Qe annoncé prend bien en compte d'éventuels travaux déjà réalisés ; **b)** ces communes ne sont pas déjà inscrites dans le PAOT 2010-2012 ; **c)** une action sur ces communes peut améliorer la qualité de la masse d'eau (ceci exclut les cas où la masse d'eau réceptrice est à débit faible ou à débit artificialisé, ou si le changement de traitement ne

¹ La notion d'impact est estimée à partir de l'indicateur « Pe/Qe » calculé pour chaque commune.

Il s'agit d'un indicateur synthétique permettant d'estimer l'impact en temps sec des rejets liés à l'assainissement d'une commune, qu'ils s'agissent de rejets non collectés (défaut de raccordement, fuite en réseau) ou de rejets traités en sortie de station d'épuration.

L'indicateur d'impact de la commune est la valeur maximum des différents Pe/Qe calculés pour une commune.

permettra pas un gain important dans le Pe/Qe) ; **d)** l'opportunité de l'action, c'est-à-dire que la collectivité compétente est prête à agir.

Quatre communes répondent à ces critères :

Commune	Nom de la masse d'eau	Echéance bon état écologique
BELLEAU	NATAGNE	2027
BRATTE	NATAGNE	2027
CLEMERY	RUISSEAU DE GREVE	2021
LANDREMONT	NATAGNE	2027

Compte tenu des contraintes budgétaires des financeurs, aucune de ces « opportunités » n'est retenue pour l'heure dans le PAOT 2013-2015.

(nota : la construction de chaque objectif est traduite sous forme d'un logigramme joint en annexe).

3^{ème} critère : les communes dont les rejets non épurés se font dans une aire d'alimentation de captage.

Ces communes qui ont été identifiées par le groupe de travail captage et dont la liste figure ci-après méritent d'être inscrites dans le PAOT 2013-2015 :

Nom de la Commune	nom masse d'eau	Objectif bon état macropolluant	Zone Vulnérable	
JAULNY	RUPT DE MAD 3	2015	OUI	
BEUVEZIN	AROFFE 1	2027		
GEMONVILLE				
TRAMONT-LASSUS				
TRAMONT-SAINT-ANDRE				
FRIAUVILLE				
SAINTE-GENEVIEVE	LONGEAU (AFFL. YRON)			
HANNONVILLE-SUZEMONT	YRON			
PUXIEUX				
SPONVILLE				
XONVILLE				
LOISY	MOSELLE 6			NON

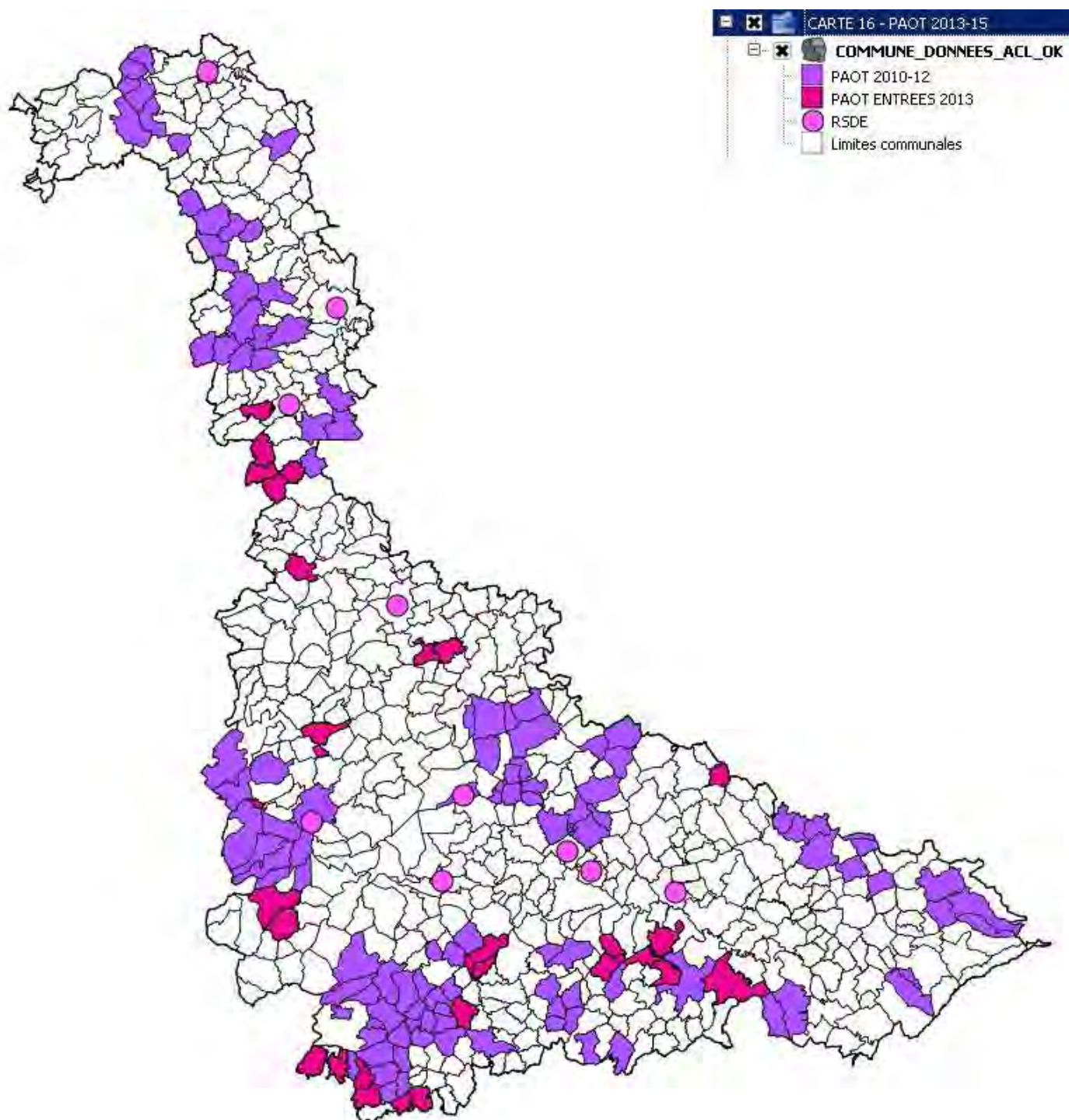
Nota : ces communes qui sont pour la quasi totalité situées en zone vulnérable, rejettent presque toutes leurs eaux usées non traitées, soit dans le réseau karstique du sud Tulois, soit dans les cours d'eau perdants du bassin ferrifère.

La Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) concerne aussi les rejets des ouvrages d'épuration de plus de 120 kg DBO5/jour (10 000 équivalent-habitants)

Pour atteindre le bon état des masses d'eau, la Directive Cadre sur l'Eau impose une recherche des substances dangereuses dans le rejet des ouvrages d'épuration de plus de 10 000 habitants. Ces actions sont intégrées au PAOT 2013-2015.

Dans le département, cela concerne 10 ouvrages d'épuration :

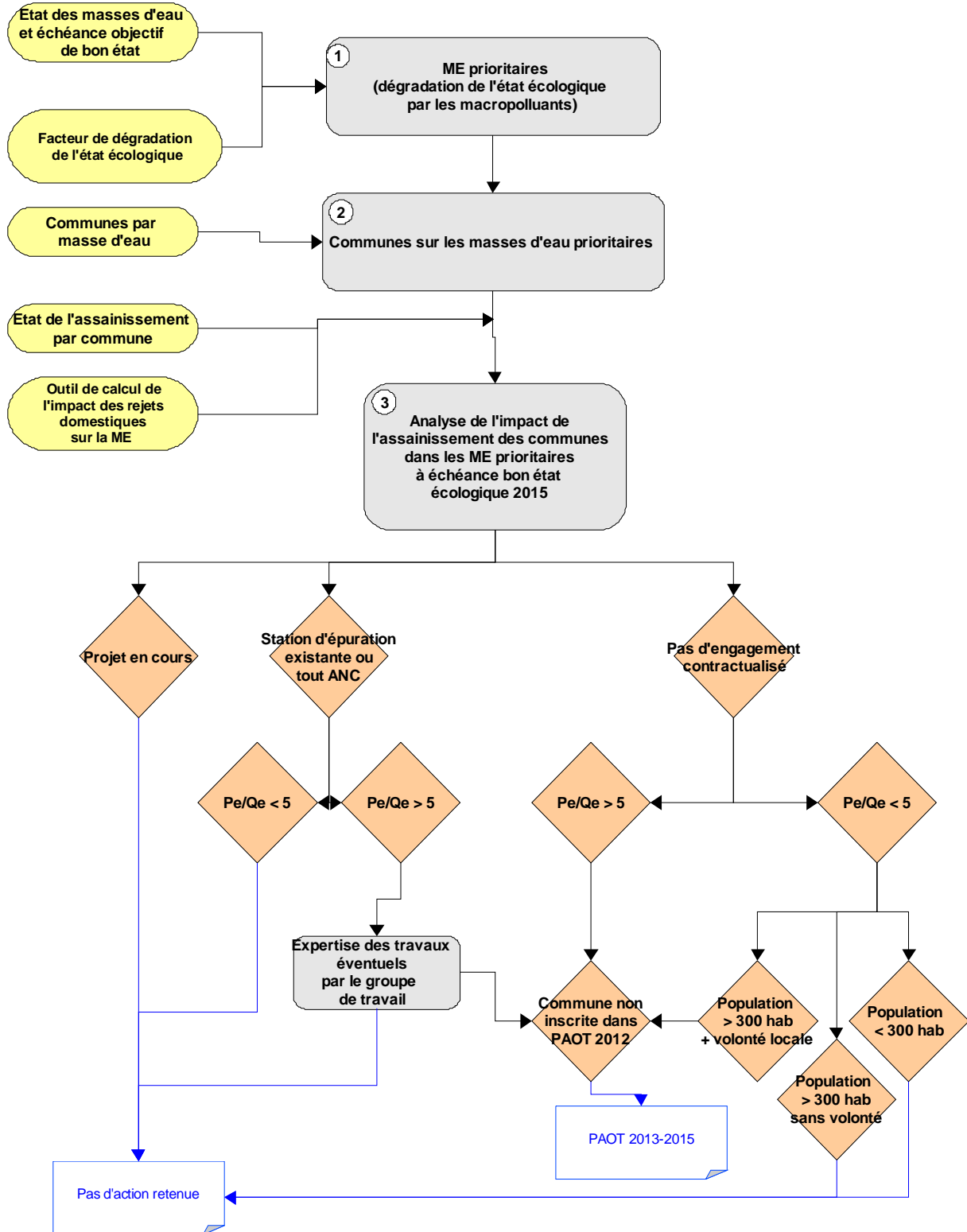
Communes	Masse d'eau	Objectif
BRIEY	WOIGOT 2	Bon état
DOMBASLE-SUR-MEURTHE	MEURTHE 5	2015
JARNY	RUISSEAU DU FOND DE LA CUVE 2	Bon état
LONGWY	CHIERS 1	2027
LUNEVILLE	MEURTHE 4	Bon état
MAXEVILLE	MEURTHE 7	2027
NEUVES-MAISONS	MOSELLE 5	Bon état
PONT-A-MOUSSON	MOSELLE 6	2027
TOUL	INGRESSIN	2021
VARANGEVILLE	MEURTHE 6	2027



Annexe PAOT assainissement : logigramme 1

Logigramme 1
Méthodologie de construction du PAOT- Echéance état écologique 2015

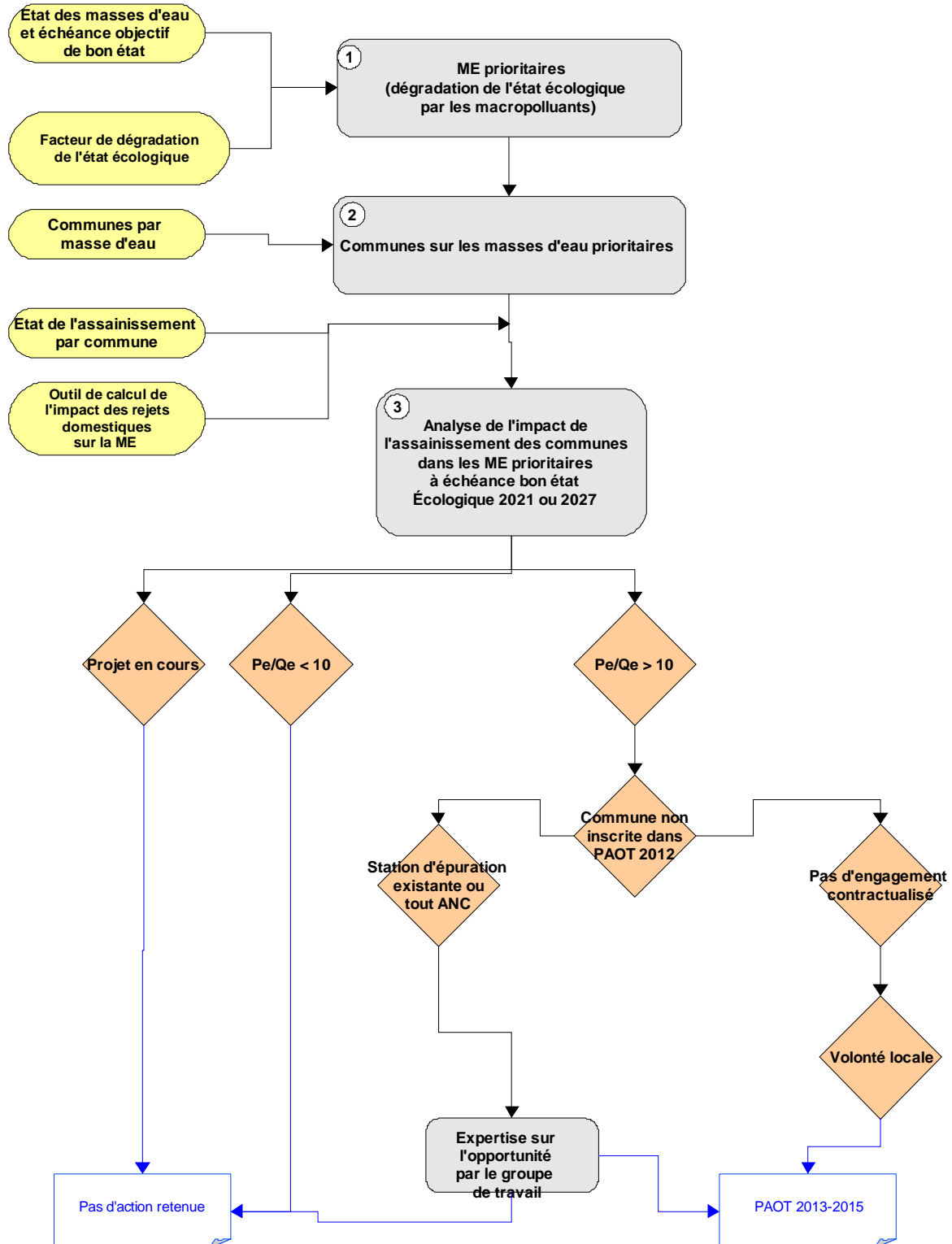
DDT-EEB/ACL version novembre 2012



Annexe PAOT assainissement : logigramme 2

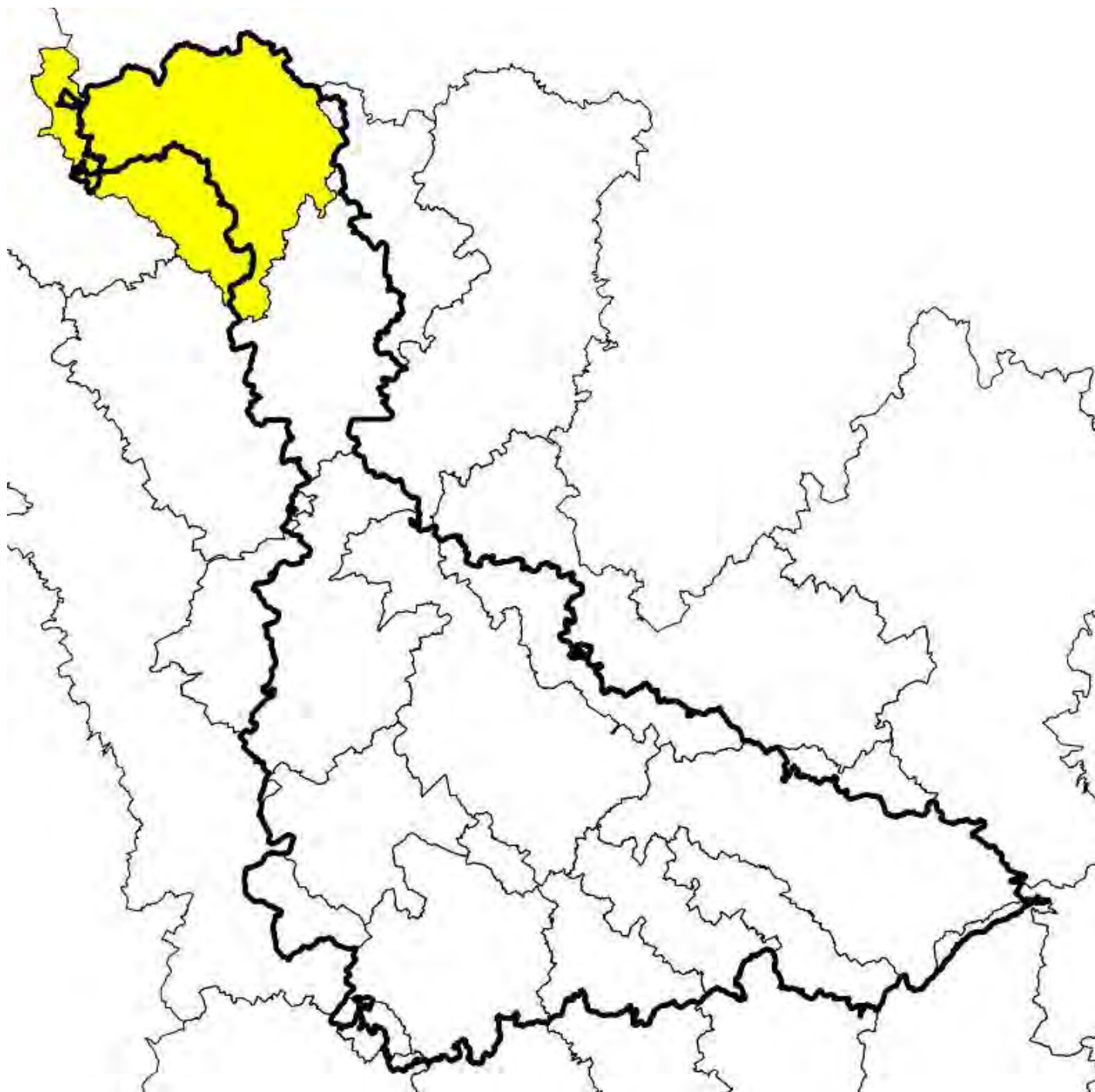
Logigramme 2
Méthodologie de construction du PAOT- Echéance état écologique 2021 ou 2027

DDT-EEB/ACL version novembre 2012



6. Le PAOT présenté par bassins élémentaires

6.1 Le PAOT 2013-2015 du « Bassin ferrifère Meuse »



Légende

□ Limite de bassin élémentaire (terr. SAGE)

▬ Limite départementale

■ Zones bâties

Restauration cours d'eau (hydromorphologie)

— Actions initiées du PAOT 2010-2012

— Actions inscrites au PAOT 2013-2015

— En attente de l'état des lieux

— Masse d'eau sans action PAOT

● Restauration de la continuité écologique

Réduction pollutions industrielles (dont RSDE)

◆ RSDE surveillance initiale

◆ RSDE surveillance pérenne avec plan d'action

■ Macropolluants

Restauration captages dégradés (poll. diff. agri.)

▲ Niveau d'action 1 (groupe B)

▲ Niveau d'action 2 (groupe C)

▲ Niveau d'action 3 (groupe D)

▲ Grenelle

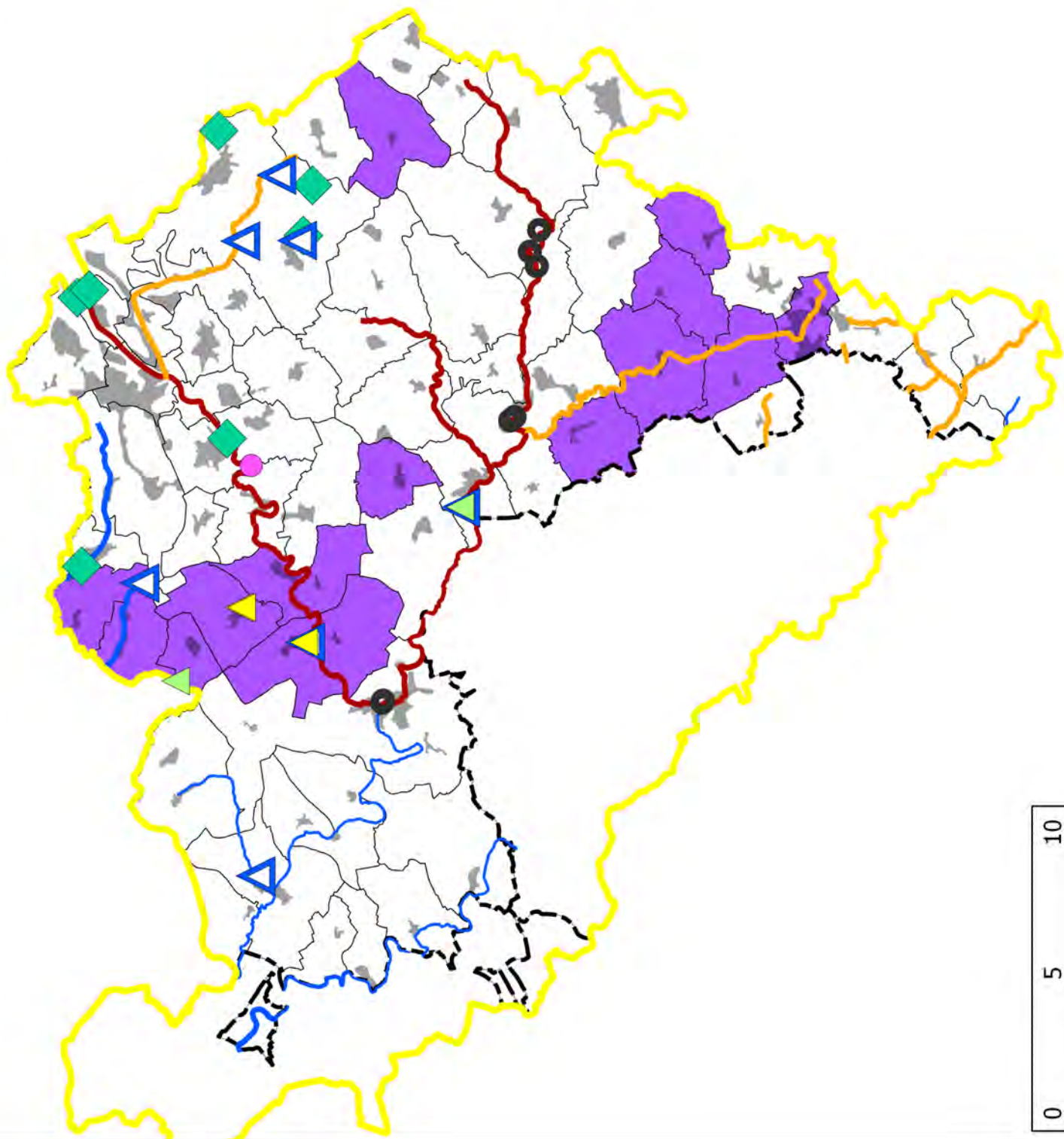
▲ DUP prioritaire

Assainissement eaux usées domestiques

■ PAOT 2010-2012

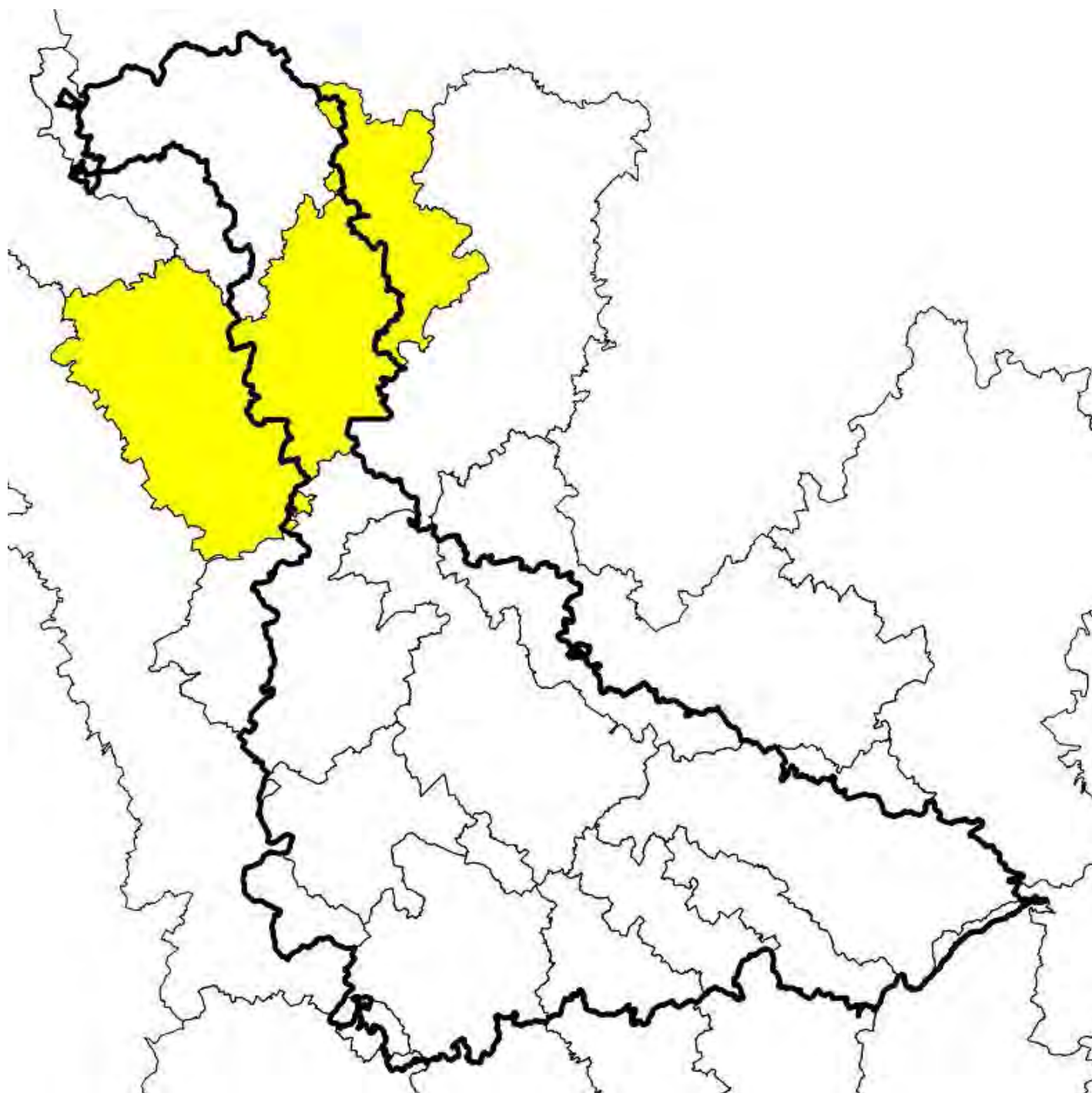
■ PAOT 2013-2015

● RSDE (STEP > 10000 EH)





0 5 10


6.2 Le PAOT 2013-2015 du bassin « Bassin ferrifère Rhin »




Légende


 Limite de bassin élémentaire (terr. SAGE)


 Limite départementale


 Zones bâties


Restauration cours d'eau (hydromorphologie)

 Actions initiées du PAOT 2010-2012

 Actions inscrites au PAOT 2013-2015


 En attente de l'état des lieux


 Masse d'eau sans action PAOT

 Restauration de la continuité écologique

Réduction pollutions industrielles (dont RSDE)

 RSDE surveillance initiale

 RSDE surveillance pérenne avec plan d'action


 Macropolluants


Restauration captages dégradés (poll. diff. agri.)

 Niveau d'action 1 (groupe B)


 Niveau d'action 2 (groupe C)


 Niveau d'action 3 (groupe D)


 Grenelle

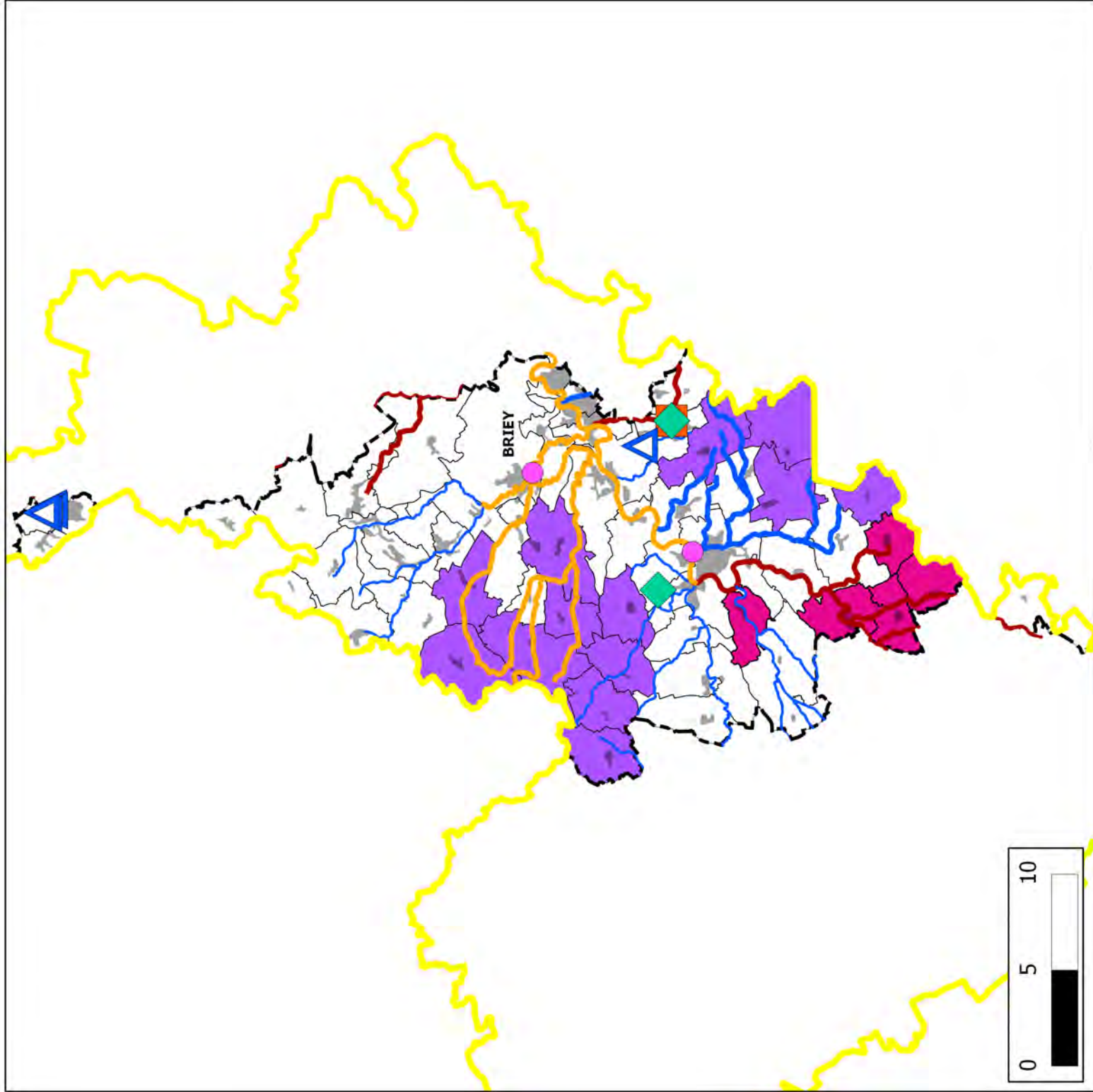
 DUP prioritaire

Assainissement eaux usées domestiques

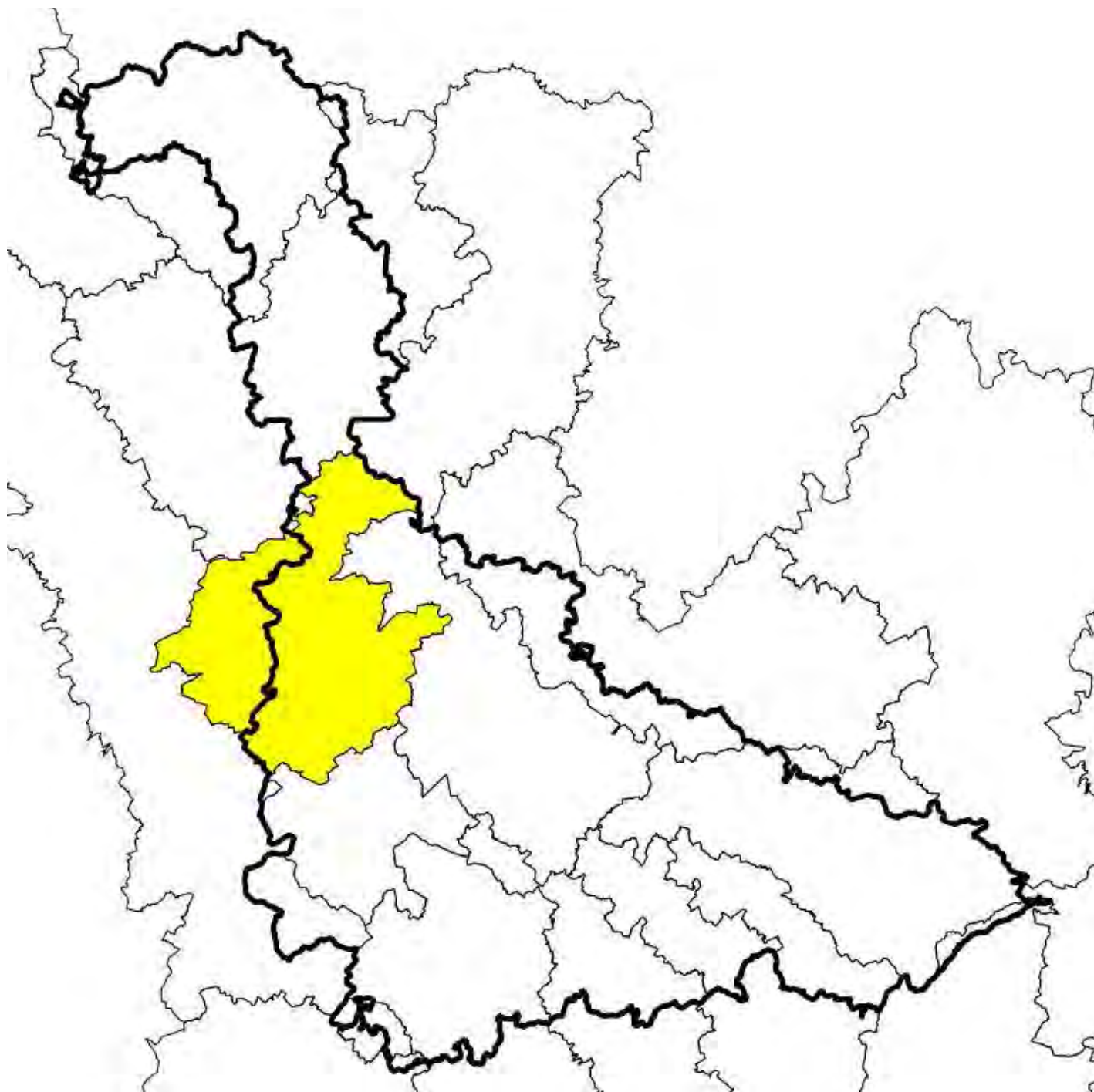
 PAOT 2010-2012

 PAOT 2013-2015

 RSDE (STEP > 10000 EH)



6.3 Le PAOT 2013-2015 du bassin « Rupt de Mad-Esch-Terroin »



Légende

Limite de bassin élémentaire (terr. SAGE)

Limite départementale

Zones bâties

Restauration cours d'eau (hydromorphologie)

Actions initiées du PAOT 2010-2012

Actions inscrites au PAOT 2013-2015

En attente de l'état des lieux

Masse d'eau sans action PAOT

Restauration de la continuité écologique

Réduction pollutions industrielles (dont RSDE)

RSDE surveillance initiale

RSDE surveillance pérenne avec plan d'action

Macropolluants

Restauration captages dégradés (poll. diff. agri.)

Niveau d'action 1 (groupe B)

Niveau d'action 2 (groupe C)

Niveau d'action 3 (groupe D)

Grenelle

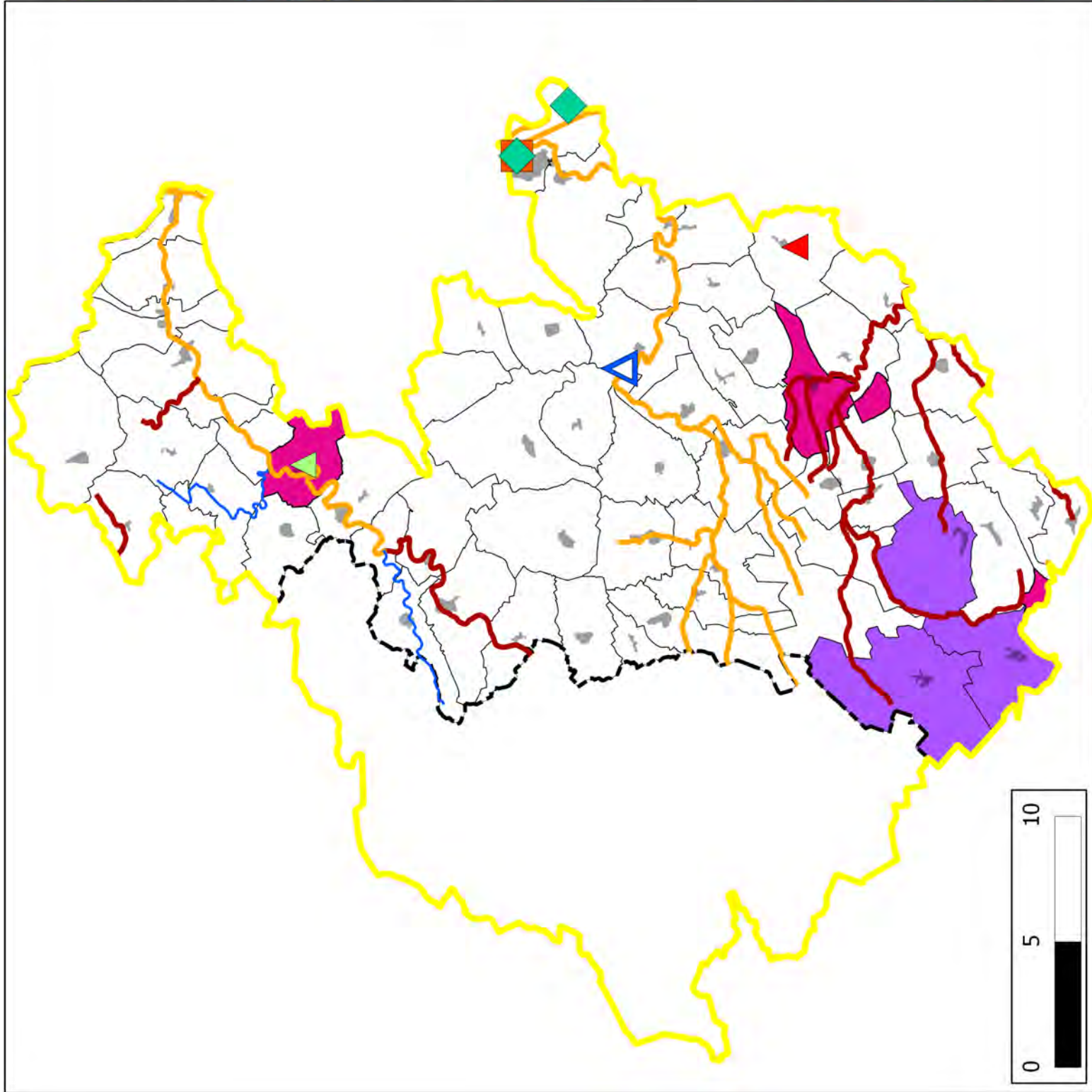
DUP prioritaire

Assainissement eaux usées domestiques

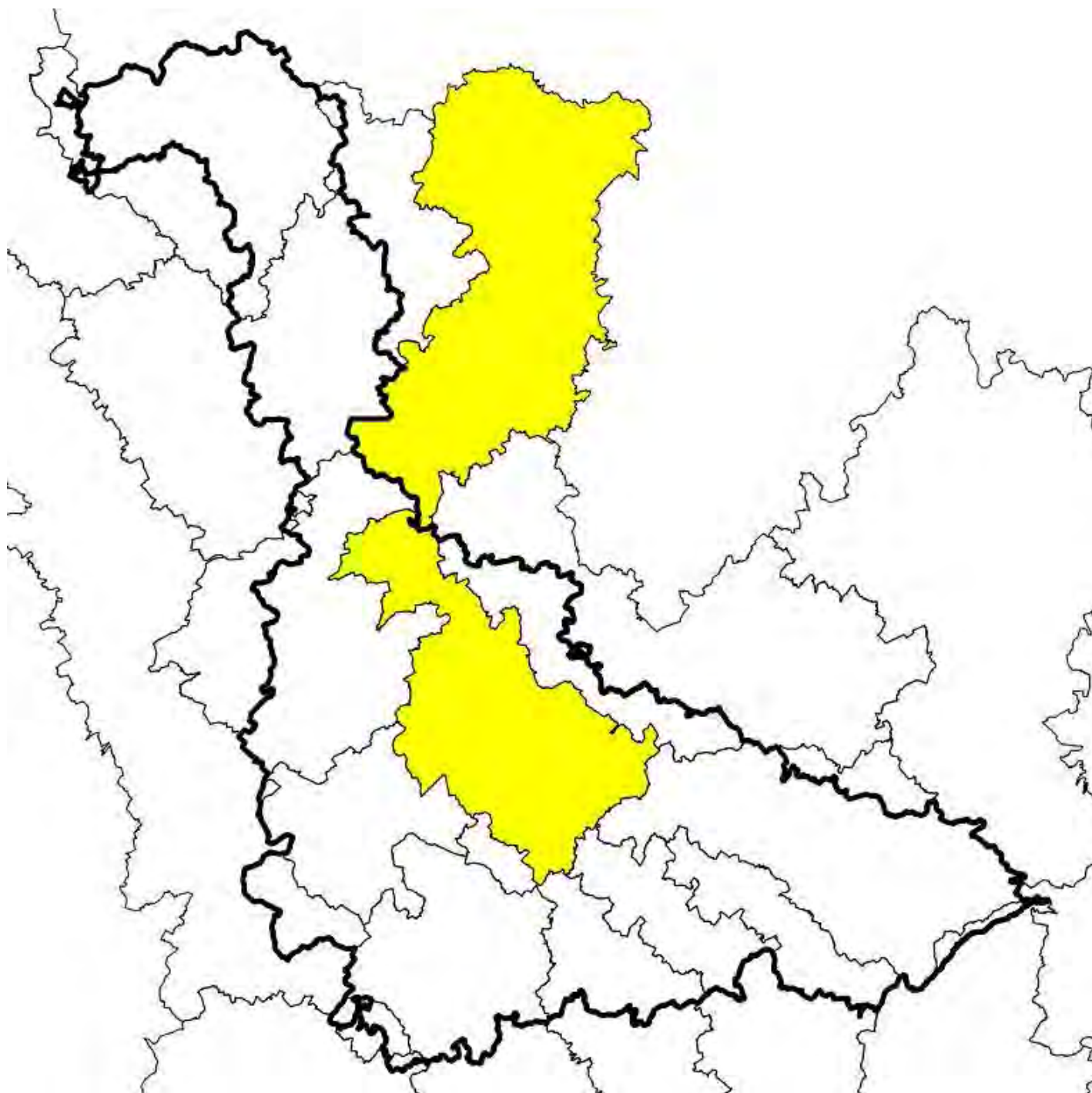
PAOT 2010-2012

PAOT 2013-2015

RSDE (STEP > 10000 EH)



6.4 Le PAOT 2013-2015 du bassin « Métropole Lorraine »



Légende

□ Limite de bassin élémentaire (terr. SAGE)

□ Limite départementale

■ Zones bâties

Restauration cours d'eau (hydromorphologie)

— Actions initiées du PAOT 2010-2012

— Actions inscrites au PAOT 2013-2015

— En attente de l'état des lieux

— Masse d'eau sans action PAOT

● Restauration de la continuité écologique

Réduction pollutions industrielles (dont RSDE)

◆ RSDE surveillance initiale

◆ RSDE surveillance pérenne avec plan d'action

■ Macropolluants

Restauration captages dégradés (poll. diff. agri.)

▲ Niveau d'action 1 (groupe B)

▲ Niveau d'action 2 (groupe C)

▲ Niveau d'action 3 (groupe D)

▲ Grenelle

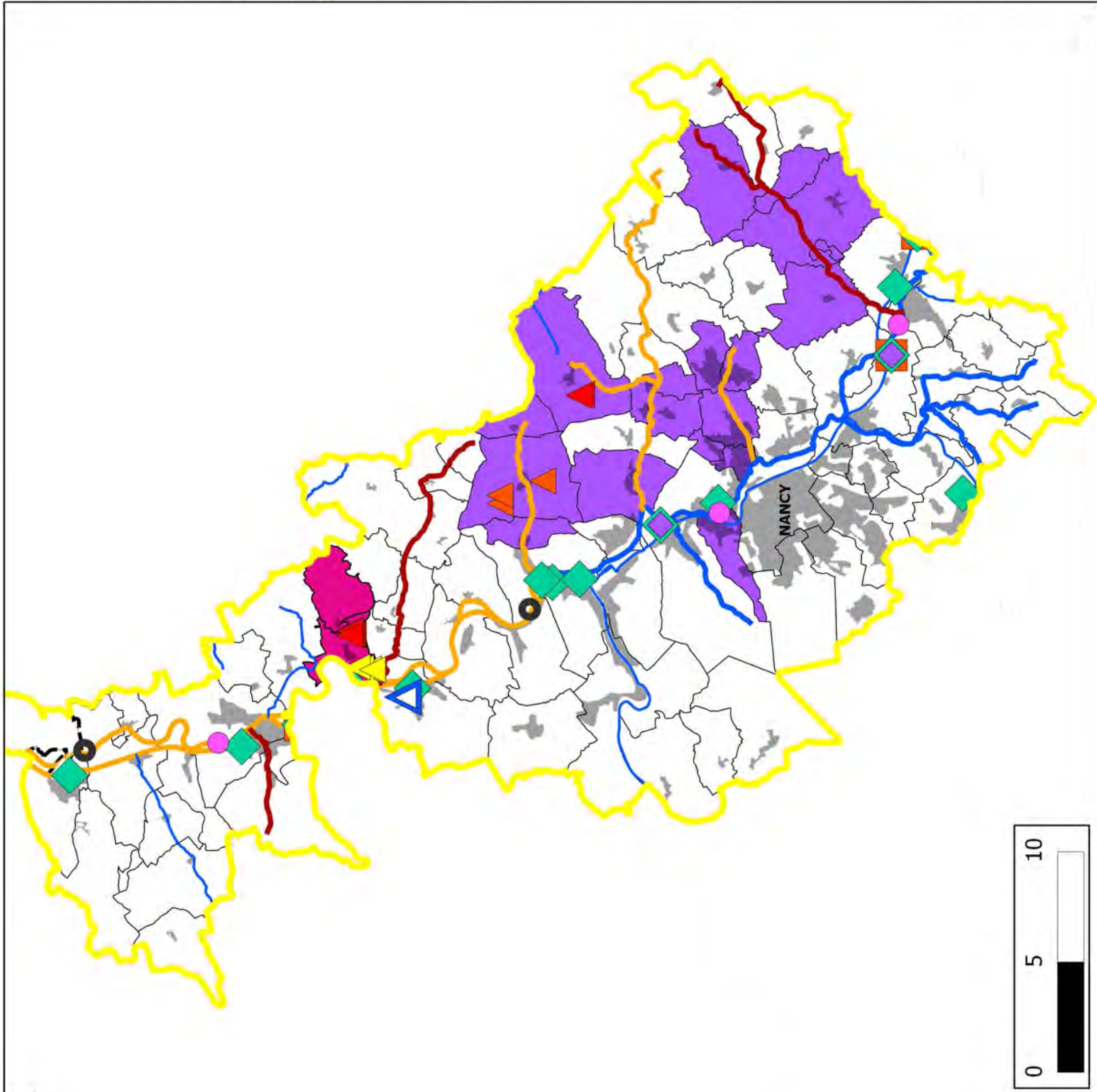
▲ DUP prioritaire

Assainissement eaux usées domestiques

■ PAOT 2010-2012

■ PAOT 2013-2015

● RSDE (STEP > 10000 EH)



6.5 Le PAOT 2013-2015 du bassin « Bouvades-Moselle »



Légende

Limite de bassin élémentaire (terr. SAGE)

Limite départementale

Zones bâties

Restauration cours d'eau (hydromorphologie)

Actions initiées du PAOT 2010-2012

Actions inscrites au PAOT 2013-2015

En attente de l'état des lieux

Masse d'eau sans action PAOT

Restauration de la continuité écologique

Réduction pollutions industrielles (dont RSDE)

RSDE surveillance initiale

RSDE surveillance pérenne avec plan d'action

Macropolluants

Restauration captages dégradés (poll. diff. agri.)

Niveau d'action 1 (groupe B)

Niveau d'action 2 (groupe C)

Niveau d'action 3 (groupe D)

Grenelle

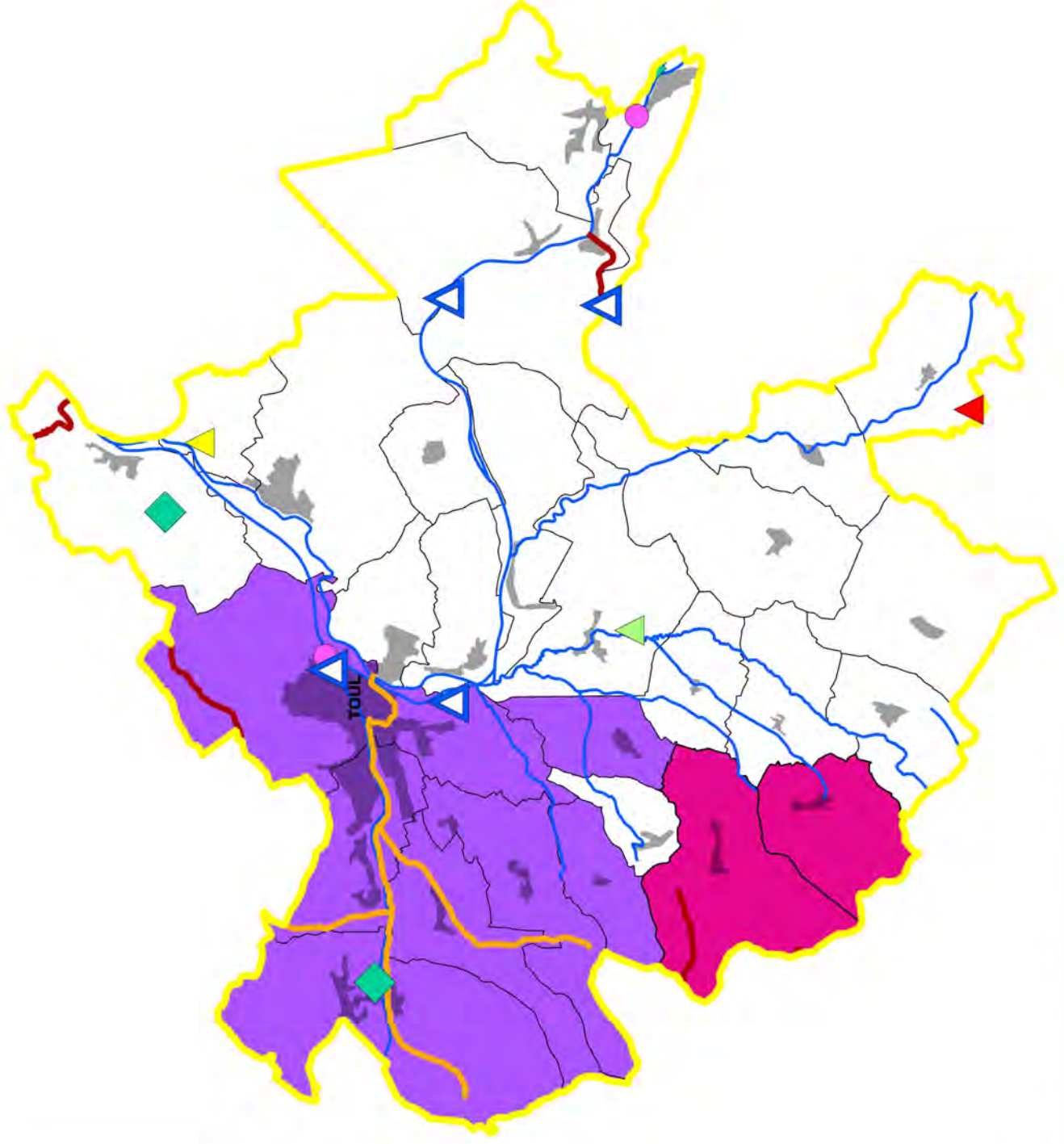
DUP prioritaire

Assainissement eaux usées domestiques

PAOT 2010-2012

PAOT 2013-2015

RSDE (STEP > 10000 EH)



0 5 10

6.6 Le PAOT 2013-2015 du bassin « Moyenne Meuse »



Légende

Limite de bassin élémentaire (terr. SAGE)

Limite départementale

Zones bâties

Restauration cours d'eau (hydromorphologie)

Actions initiées du PAOT 2010-2012

Actions inscrites au PAOT 2013-2015

En attente de l'état des lieux

Masse d'eau sans action PAOT

Restauration de la continuité écologique

Réduction pollutions industrielles (dont RSDE)

RSDE surveillance initiale

RSDE surveillance pérenne avec plan d'action

Macropolluants

Restauration captages dégradés (poll. diff. agri.)

Niveau d'action 1 (groupe B)

Niveau d'action 2 (groupe C)

Niveau d'action 3 (groupe D)

Grenelle

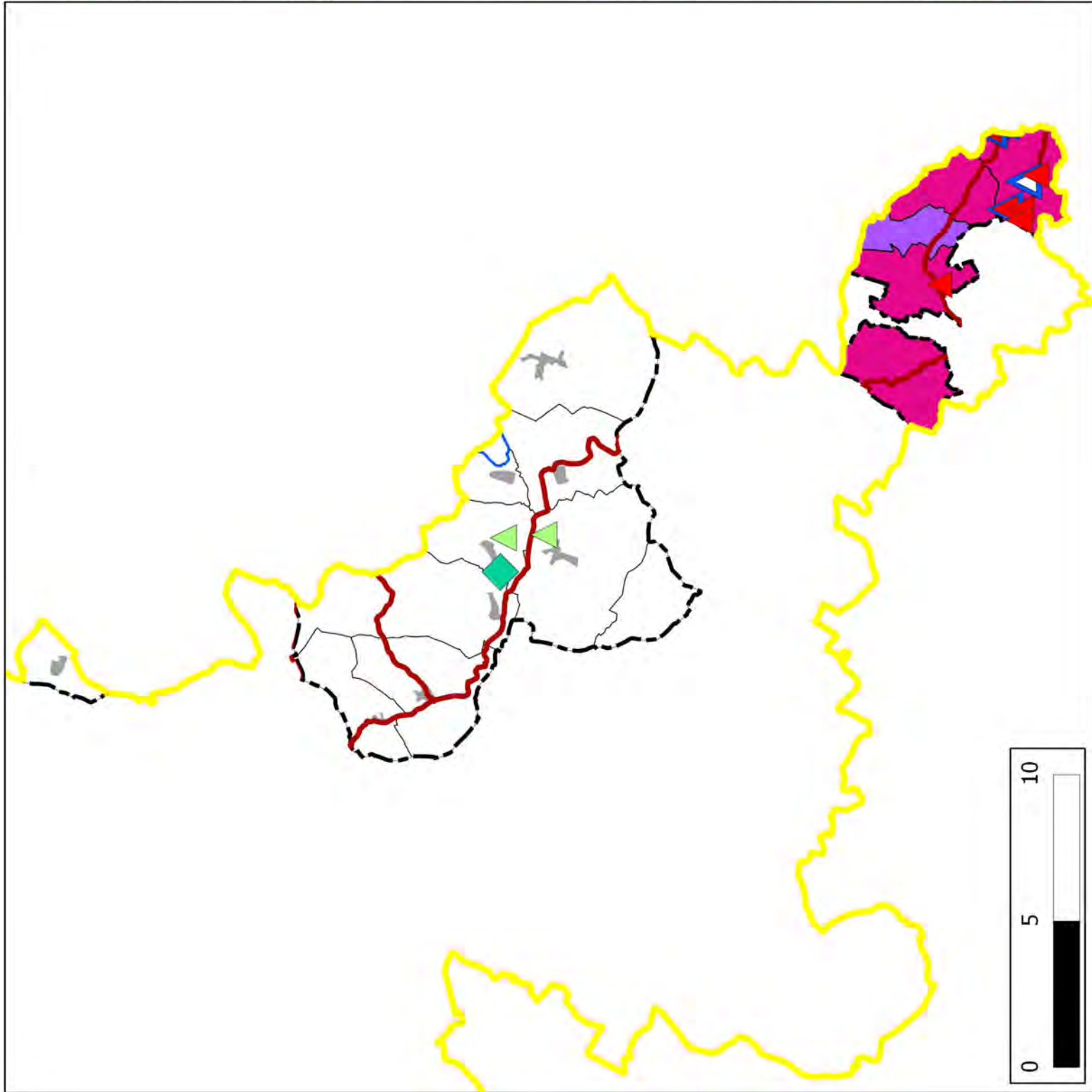
DUP prioritaire

Assainissement eaux usées domestiques

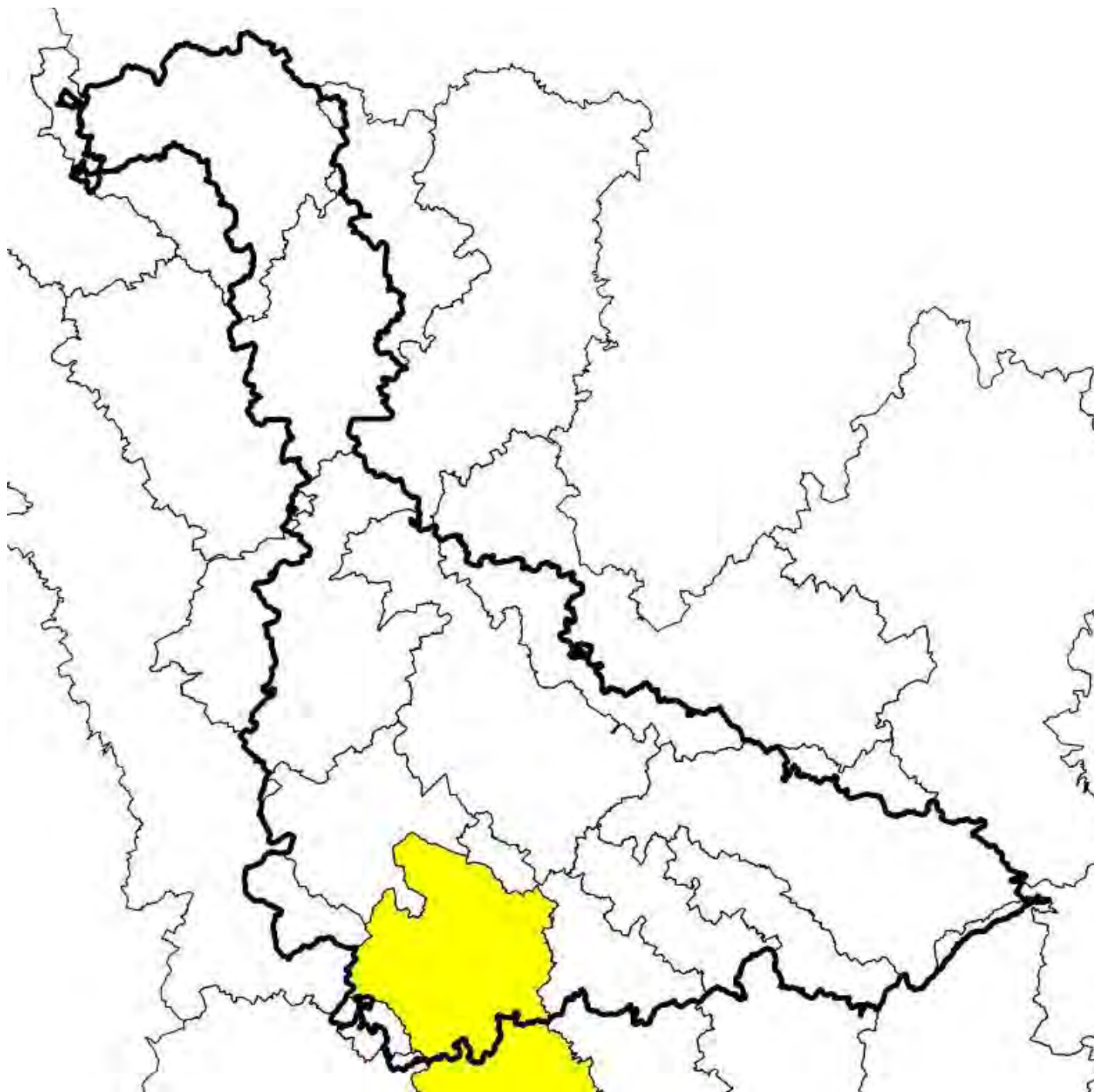
PAOT 2010-2012

PAOT 2013-2015

RSDE (STEP > 10000 EH)



6.7 Le PAOT 2013-2015 du bassin « Madon »



Légende

□ Limite de bassin élémentaire (terr. SAGE)

□ Limite départementale

■ Zones bâties

Restauration cours d'eau (hydromorphologie)

— Actions initiées au PAOT 2010-2012

— Actions inscrites au PAOT 2013-2015

— En attente de l'état des lieux

— Masse d'eau sans action PAOT

● Restauration de la continuité écologique

Réduction pollutions industrielles (dont RSDE)

◆ RSDE surveillance initiale

◆ RSDE surveillance pérenne avec plan d'action

■ Macropolluants

Restauration captages dégradés (poll. diff. agri.)

▲ Niveau d'action 1 (groupe B)

▲ Niveau d'action 2 (groupe C)

▲ Niveau d'action 3 (groupe D)

▲ Grenelle

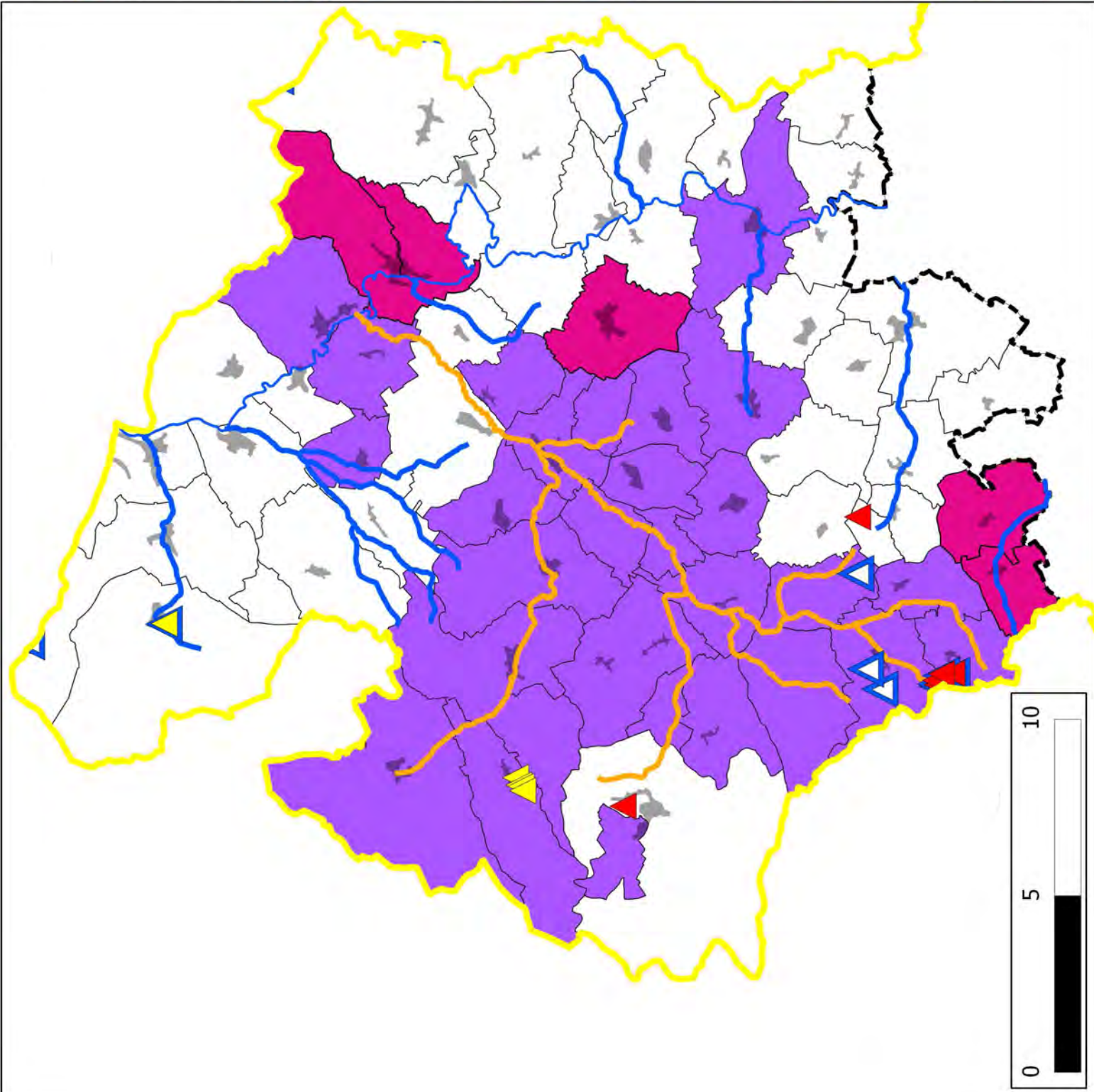
▲ DUP prioritaire

Assainissement eaux usées domestiques

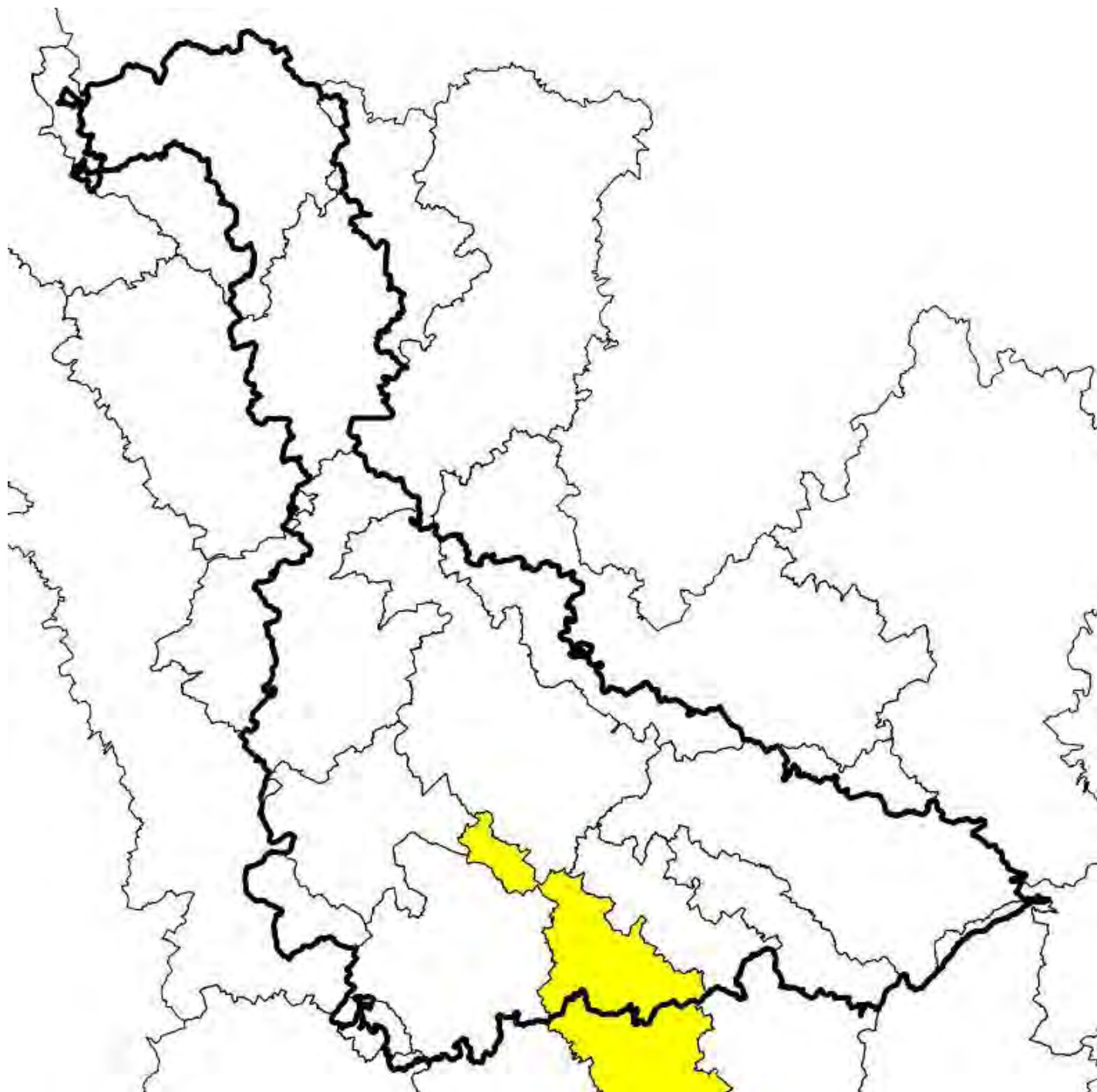
■ PAOT 2010-2012

■ PAOT 2013-2015

● RSDE (STEP > 10000 EH)



6.8 Le PAOT 2013-2015 du bassin « Haute Moselle »



Légende

□ Limite de bassin élémentaire (terr. SAGE)

□ Limite départementale

■ Zones bâties

Restauration cours d'eau (hydromorphologie)

— Actions initiées au PAOT 2010-2012

— Actions inscrites au PAOT 2013-2015

— En attente de l'état des lieux

— Masse d'eau sans action PAOT

● Restauration de la continuité écologique

Réduction pollutions industrielles (dont RSDE)

◆ RSDE surveillance initiale

◆ RSDE surveillance pérenne avec plan d'action

■ Macropolluants

Restauration captages dégradés (poll. diff. agri.)

▲ Niveau d'action 1 (groupe B)

▲ Niveau d'action 2 (groupe C)

▲ Niveau d'action 3 (groupe D)

▲ Grenelle

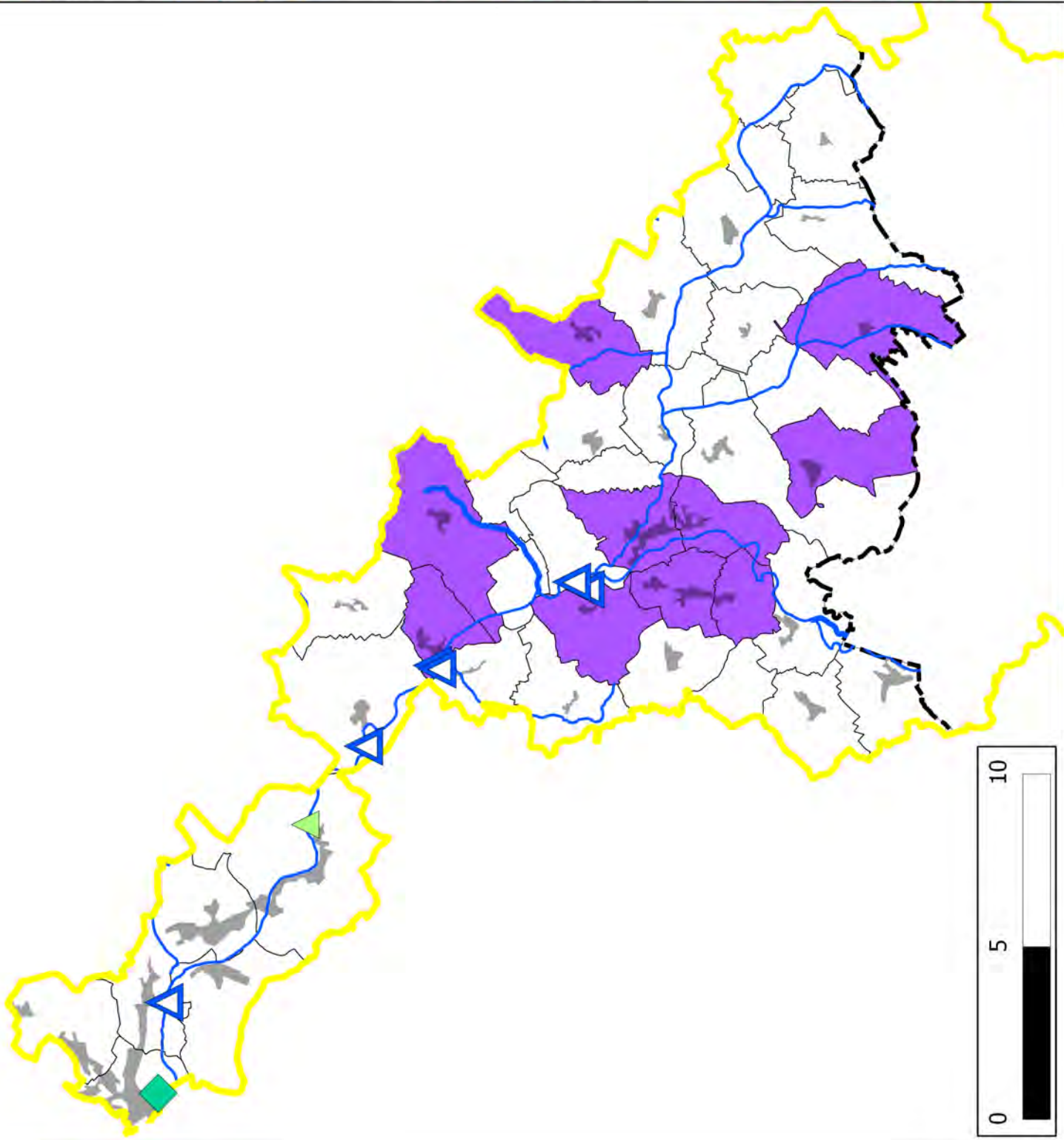
▲ DUP prioritaire

Assainissement eaux usées domestiques

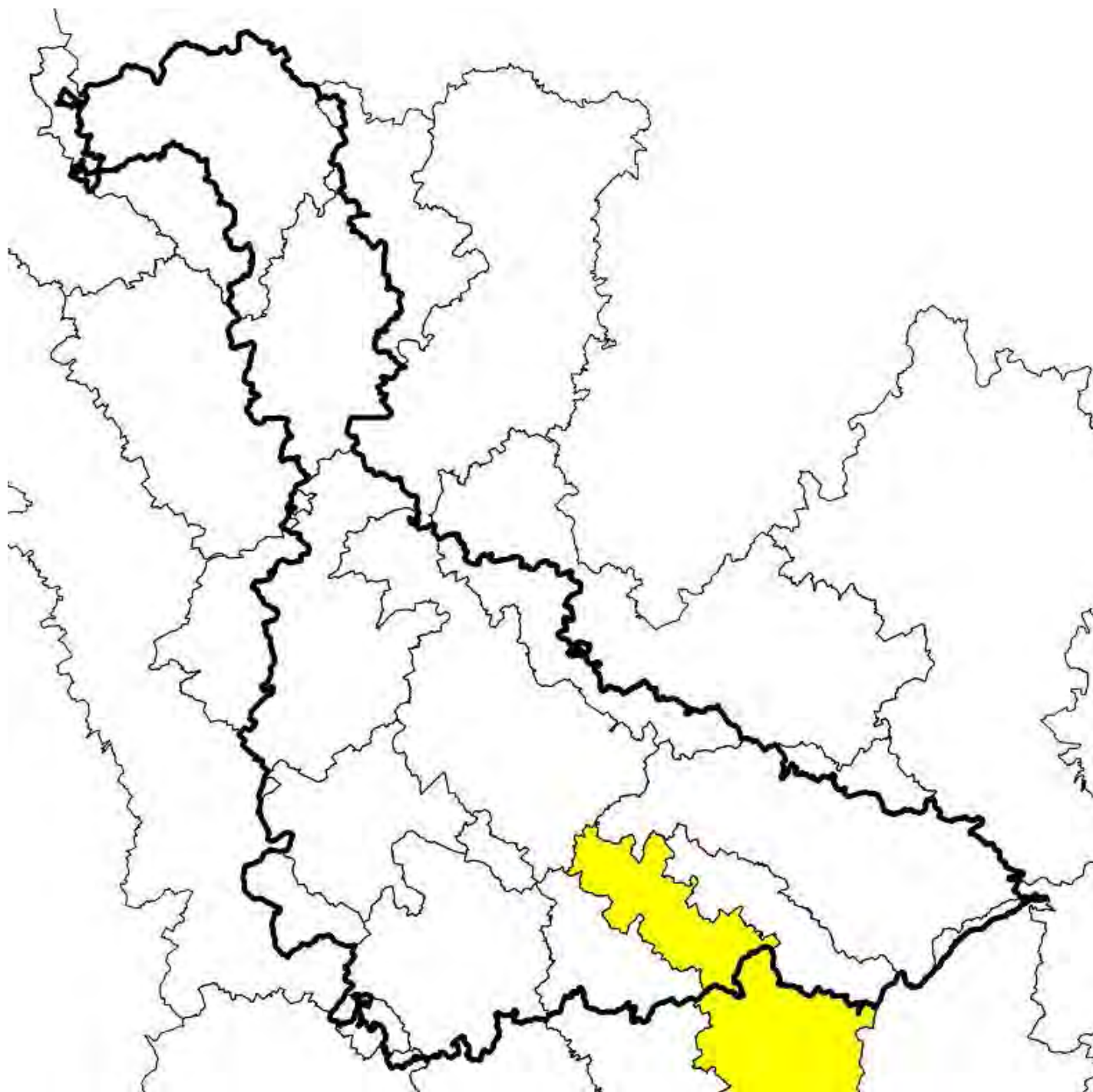
■ PAOT 2010-2012

■ PAOT 2013-2015


● RSDE (STEP > 10000 EH)




6.9 Le PAOT 2013-2015 du bassin « Mortagne »




Légende


 Limite de bassin élémentaire (terr. SAGE)


 Limite départementale


 Zones bâties


Restauration cours d'eau (hydromorphologie)

 Actions initiées du PAOT 2010-2012


 Actions inscrites au PAOT 2013-2015


 En attente de l'état des lieux


 Masse d'eau sans action PAOT

 Restauration de la continuité écologique


Réduction pollutions industrielles (dont RSDE)


 RSDE surveillance initiale

 RSDE surveillance pérenne avec plan d'action

 Macropolluants


Restauration captages dégradés (poll. diff. agri.)

 Niveau d'action 1 (groupe B)


 Niveau d'action 2 (groupe C)


 Niveau d'action 3 (groupe D)

 Grenelle

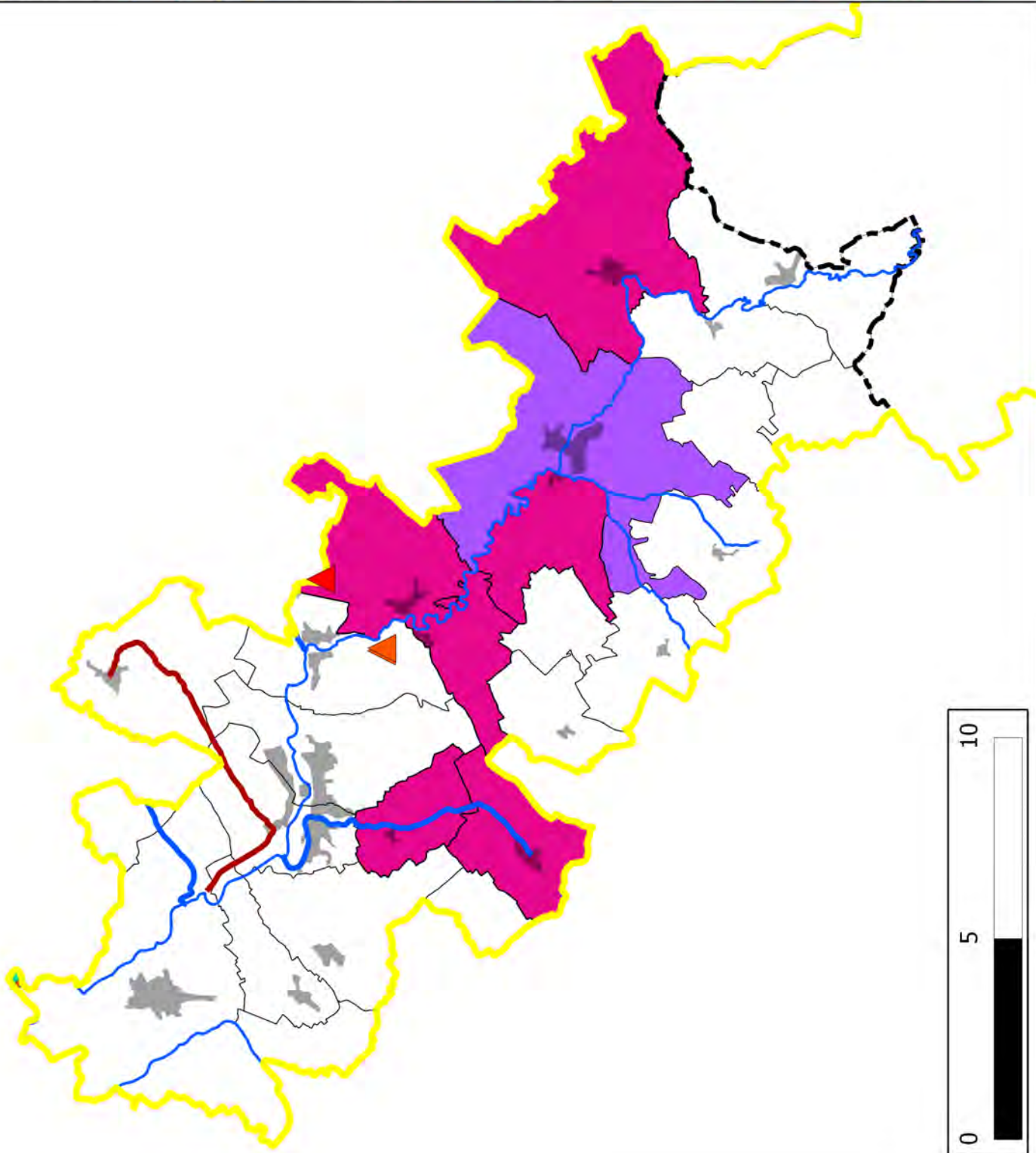
 DUP prioritaire

Assainissement eaux usées domestiques

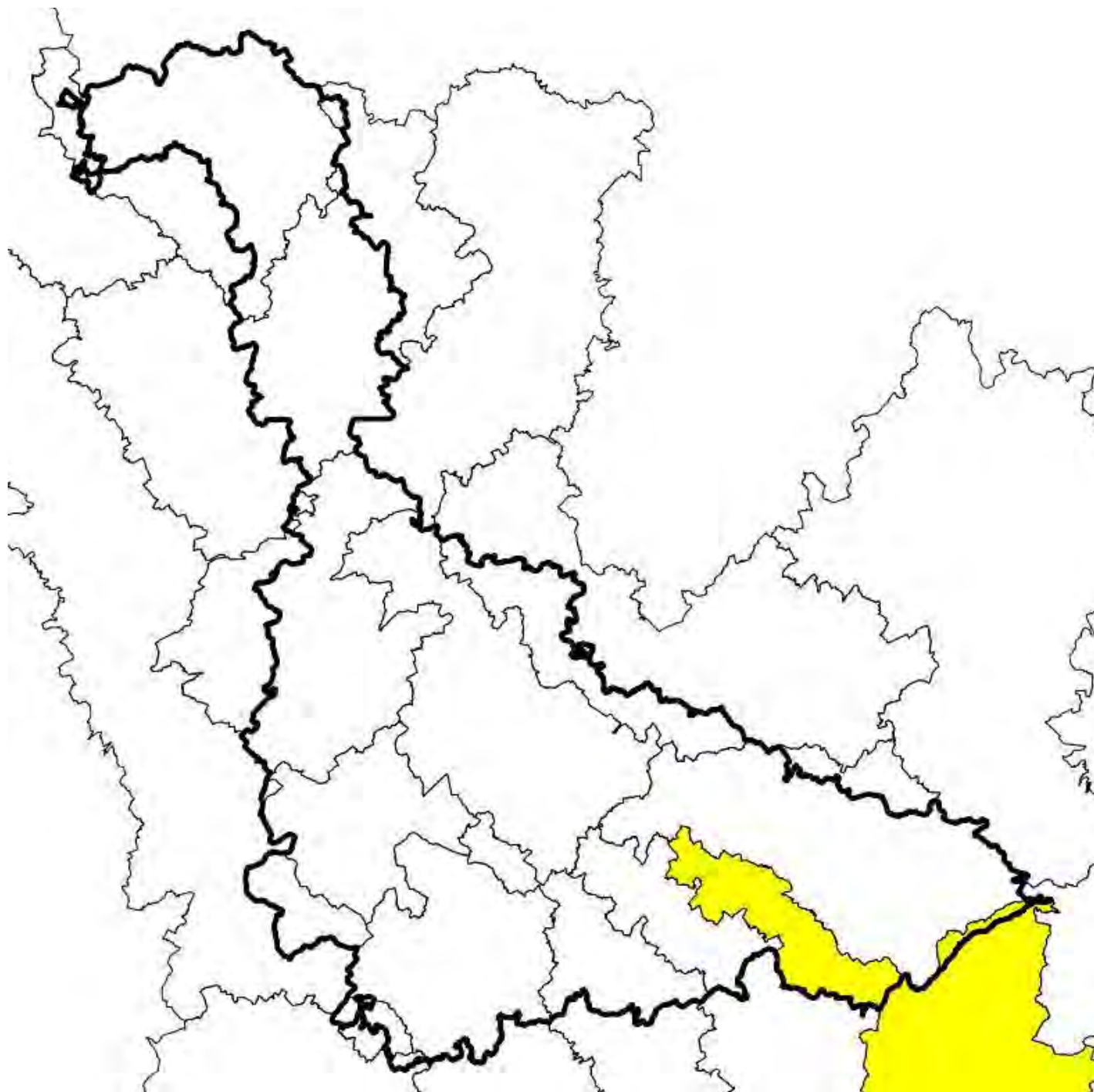
 PAOT 2010-2012

 PAOT 2013-2015


 RSDE (STEP > 10000 EH)




6.10 Le PAOT 2013-2015 du bassin « Haute Meurthe »




Légende


 Limite de bassin élémentaire (terr. SAGE)


 Limite départementale


 Zones bâties


Restauration cours d'eau (hydromorphologie)

 Actions initiées du PAOT 2010-2012

 Actions inscrites au PAOT 2013-2015


 En attente de l'état des lieux


 Masse d'eau sans action PAOT

 Restauration de la continuité écologique


Réduction pollutions industrielles (dont RSDE)

 RSDE surveillance initiale

 RSDE surveillance pérenne avec plan d'action


 Macropolluants


Restauration captages dégradés (poll. diff. agri.)

 Niveau d'action 1 (groupe B)


 Niveau d'action 2 (groupe C)

 Niveau d'action 3 (groupe D)

 Grenelle

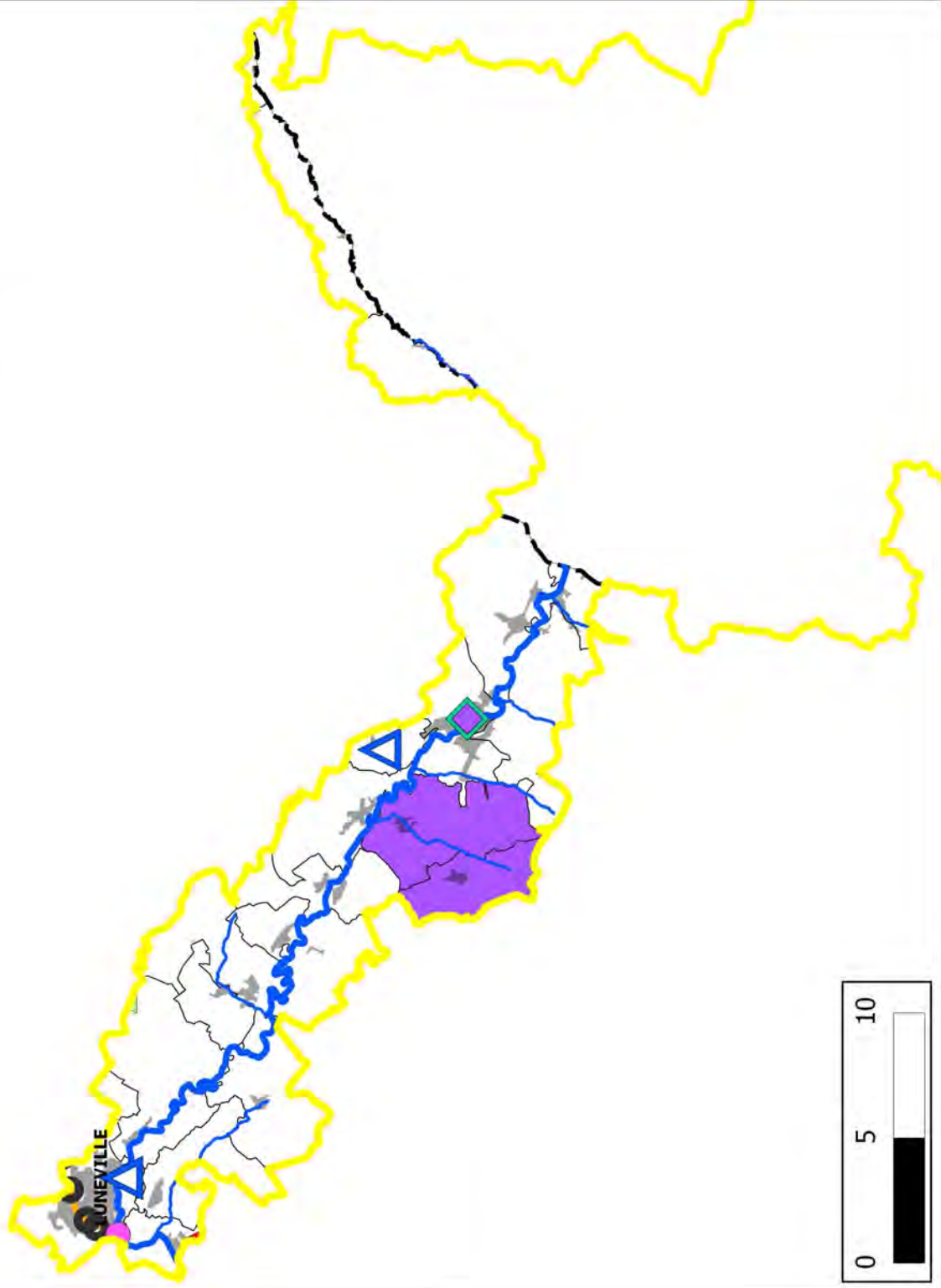
 DUP prioritaire

Assainissement eaux usées domestiques

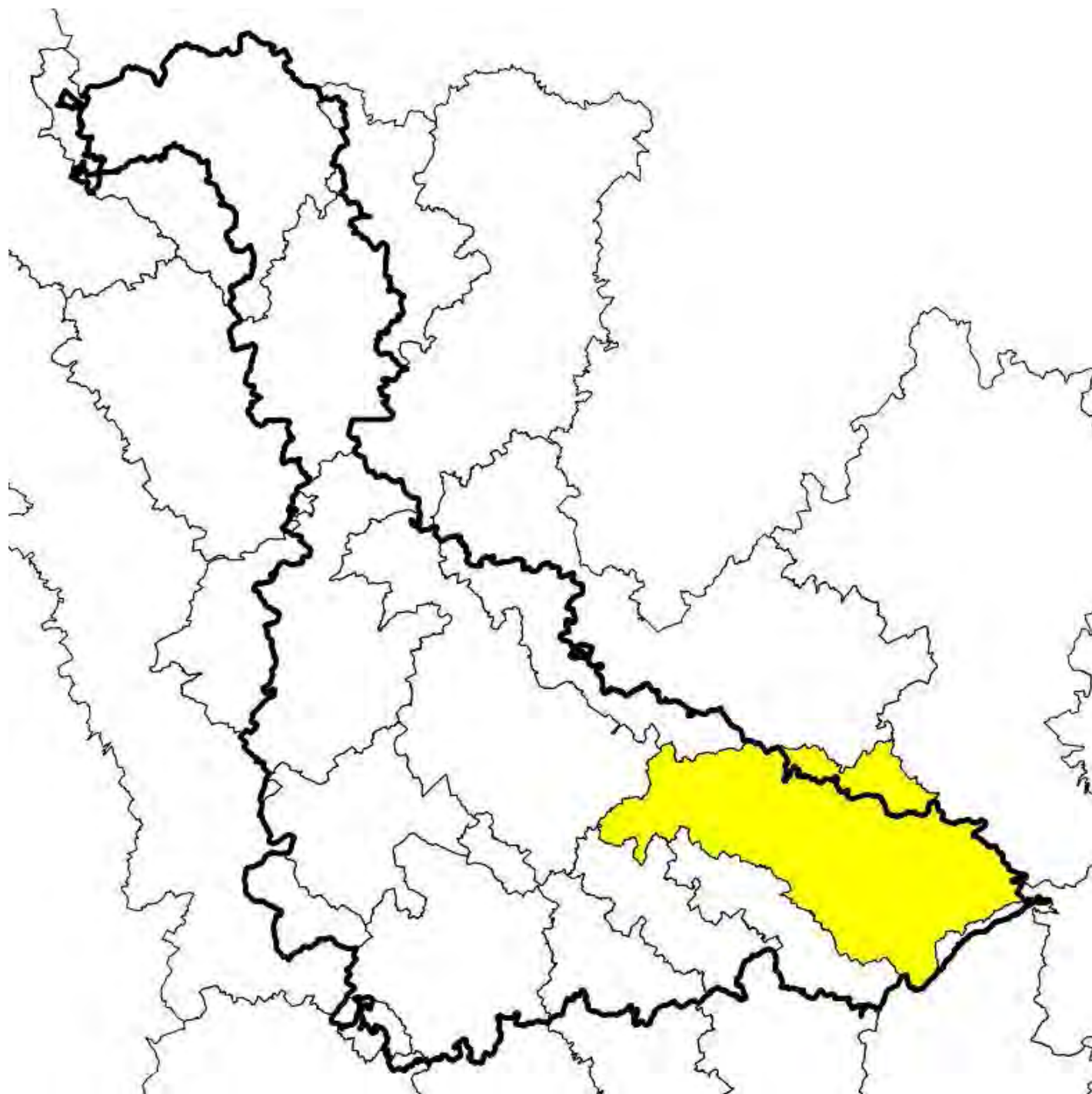
 PAOT 2010-2012

 PAOT 2013-2015


 RSDE (STEP > 10000 EH)




6.11 Le PAOT 2013-2015 du bassin « Vezouze-Sanon »




Légende


 Limite de bassin élémentaire (terr. SAGE)


 Limite départementale


 Zones bâties


Restauration cours d'eau (hydromorphologie)

 Actions initiées du PAOT 2010-2012

 Actions inscrites au PAOT 2013-2015


 En attente de l'état des lieux


 Masse d'eau sans action PAOT

 Restauration de la continuité écologique


Réduction pollutions industrielles (dont RSDE)

 RSDE surveillance initiale

 RSDE surveillance pérenne avec plan d'action


 Macropolluants


Restauration captages dégradés (poll. diff. agri.)

 Niveau d'action 1 (groupe B)


 Niveau d'action 2 (groupe C)


 Niveau d'action 3 (groupe D)


 Grenelle

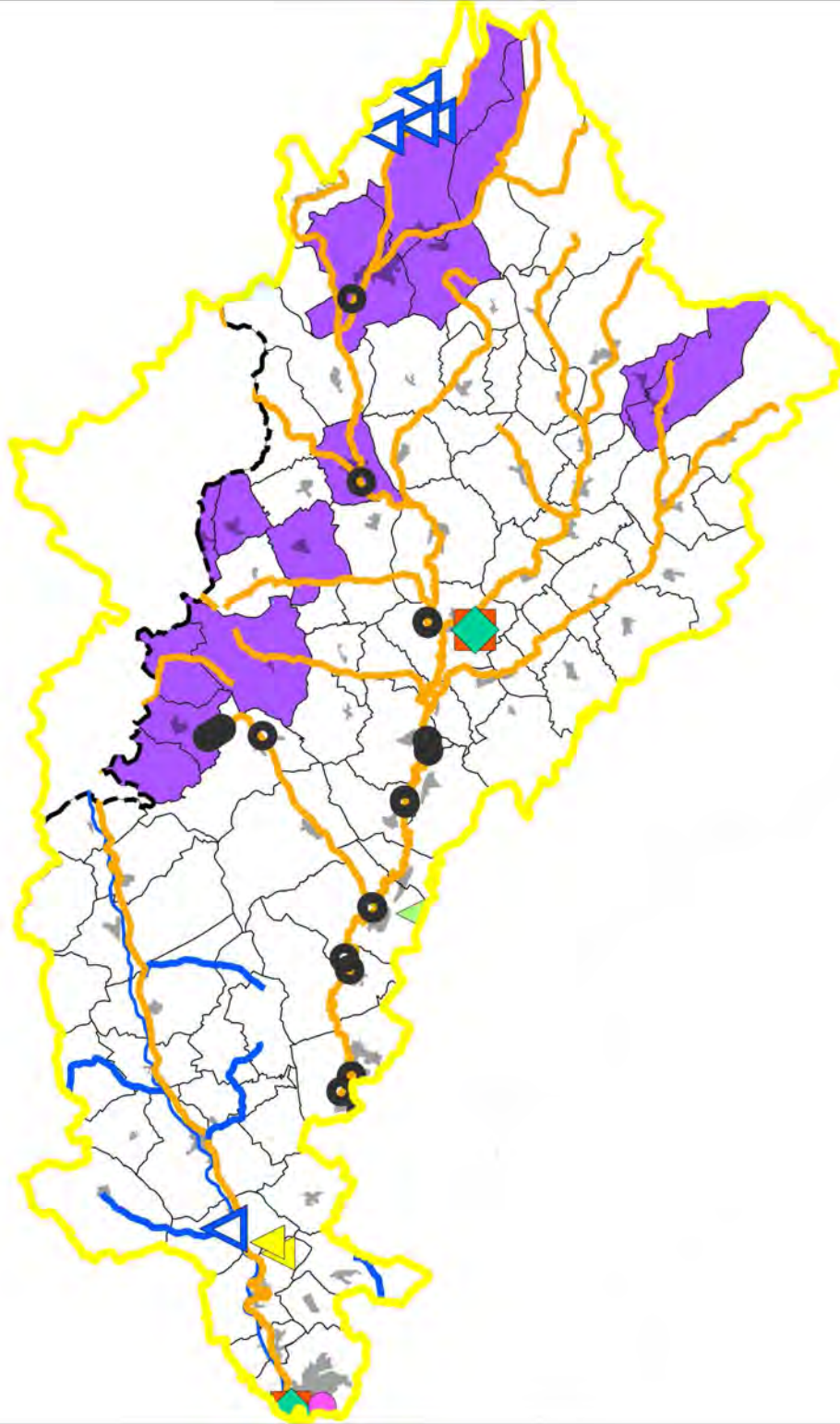
 DUP prioritaire

Assainissement eaux usées domestiques


 PAOT 2010-2012

 PAOT 2013-2015

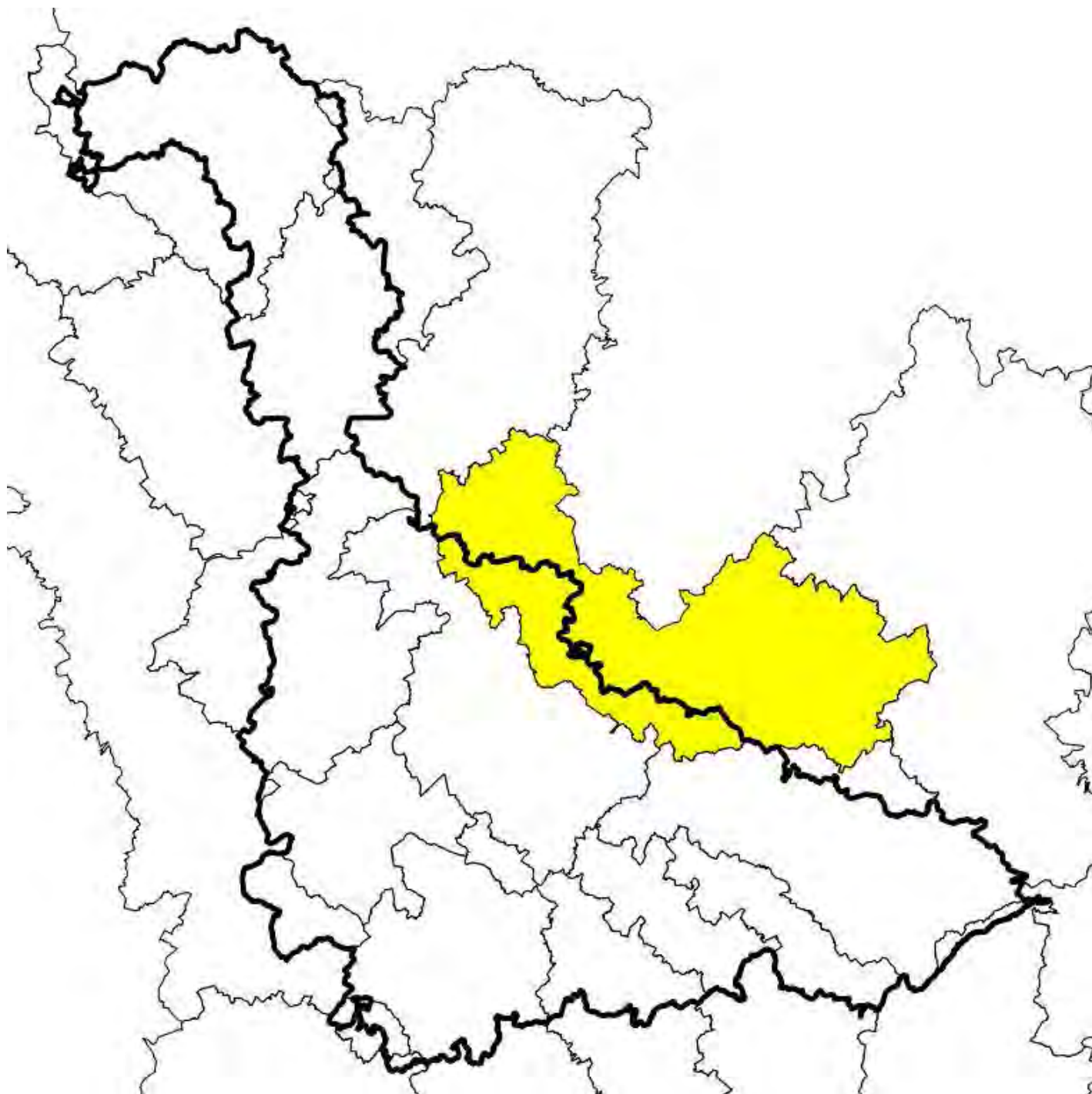
 RSDE (STEP > 10000 EH)




0 5 10





6.12 Le PAOT 2013-2015 du bassin « Seille »




Légende


 Limite de bassin élémentaire (terr. SAGE)


 Limite départementale


 Zones bâties


Restauration cours d'eau (hydromorphologie)

 Actions initiées du PAOT 2010-2012


 Actions inscrites au PAOT 2013-2015


 En attente de l'état des lieux


 Masse d'eau sans action PAOT

 Restauration de la continuité écologique


Réduction pollutions industrielles (dont RSDE)

 RSDE surveillance initiale


 RSDE surveillance pérenne avec plan d'action


 Macropolluants


Restauration captages dégradés (poll. diff. agri.)

 Niveau d'action 1 (groupe B)


 Niveau d'action 2 (groupe C)


 Niveau d'action 3 (groupe D)

 Grenelle

 DUP prioritaire

Assainissement eaux usées domestiques

 PAOT 2010-2012

 PAOT 2013-2015

 RSDE (STEP > 10000 EH)

